



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

GEORGES NICOLI

LE PADRE PASSE À CONFESSE

P5 À 7

Photo Christophe Giudicelli

1,60€



QUOTIDIEN
USURPATION D'IDENTITÉ,
ACHATS SUR INTERNET:
COMMENT SE PROTÉGER
P24

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE P8 • BRÈVES P9
SOCIAL P28 • RÉTRO P29
CARNETS DE BORD P30
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R / À F I A N C ' À V O I

"DIALOGU RIUBLICANU"

52856^o EPISODIU

SIMU L'ELETTI
DIA CORSICA

AIO, PIANTATE
'SSI PUSTURI



RENCONTRE

**GEORGES NICOLI,
LE PADRE PASSE À CONFESSE P5 À 7**

OPINIONS

ENVIRONNEMENT **AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

AU QUOTIDIEN

SOCIAL **LES SOIGNANTS EN SOUFFRANCE**RÉTRO **UN ANNU FÀ**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P24

P28

P29

P30

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Mascari da ghjittà?

H è un annu chì a Covid 19 ci rompi i stacchi, par ùn dì ni di più. Trà tutti i vittimi chì stu Coronavirus hà culpitu d'una manera diretta o micca è tutti i cunsiquenzi à u nivellu ecunomicu, semi sirvuti è trà techji. È quand'ella ùn hè micca a malatia chì faci i disgrasti, sò l'autorità cumpitenti, pulitichi è sanitari, chì «mettini a soia». Mentri ch'ellu si parla più cà mai di un terzu cunfinamentu in Francia, eccu chì oramai u sughjettu di i mascari volta à u prima pianu. Sapeti, sti picculi ughjetti chì, à u principiu di l'epidemia, ùn sirviani à nulla pà i cittadini è chì mancu una certa ministra oghji chjamata à altri funzioni ùn sapia micca metta curettamenti, è si ni vantava. Mascari chì mancavani, eppo chì si sò ritrovi à buzeffu inde i magazeni, senza cuntà nant' à u fattu d'avè incuraghjitu a pupulazioni à falli da par ella in Tissutu, in casa soia. Oghji, ss'ultimi mascari, artigianali, ùn sò più cunsigliati tuttu simpliciamenti da l'Altu Cunsigliu di saluta publica. Sti sapientoni ci dicini ch'elli ùn sò micca abbastanza efficaci finalamenti. Più cà mai, ùn si sà più s'omu colla o s'omu fala. C'hè da dumandassi, senza cascà torna inde u cumplottisimu – hè una parolla à a moda – s'ella ùn saria micca una manera di purtà a ghjenti à cumprà i mascari chirurgichi è altri mudelli «racumandati», pà fà viaghjà tutta un'ecunomia è fà entra torna di più frasca inde i stacchi di i più ricchi chì ùn sò mai stati cusì ricchi. «Curnuti è bastunati!» È a più bella cacciata hè stata cumunicata in fin di simana passata: oramai, inde i trasporti in cumunu, bisognu à stà zittu, à ùn più cumunicà cù un'antra parsona, ch'ella s'ighi duranti una discursata «in fisicu» ma ancu à u telefonu. À quandu una regula chì ci ubligarà à tagliacci a lingua è à tappacci u nasu par ùn respirà più è mora infini? 2021 principia solu... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?****Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?****Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?****REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

IMAGINE

Daniel Cohn-Bendit? Il en a, c'est sûr. Des idées... Du moins, il en revendique la paternité lorsqu'il dispense sur les ondes sa substantifique moëlle, huile essentielle des rouages de ses neurones. Il excelle à l'oral, DCB. Sa façon de dévider son alphabet à l'envers, d'énoncer son éternel tiercé dans le désordre, galvanise les gallo-romains rouillés et fait briller l'airain des chevaliers teutoniques, à défaut de ne plus faire reluire les walkyries en bas âge. Invité sur un plateau TV à donner son avis sur les réticences des Français à se faire vacciner contre la Covid-19, Dany l'ex-rouge a prôné le recours à l'imagination. Et d'expliquer sobrement, pour être compris par les plus demeurés que l'on nomme le peuple, sa lumineuse idée. Il suffirait pour obtenir une adhésion pleine et entière, a-t-il énoncé en substance, de dire aux jeunes des banlieues, «*plus vite vous vous ferez vacciner, plus vite on rouvrira les gymnases, les stades, les piscines, les salles de sports*». Les arènes, aussi? Une mise au goût du jour du slogan, «*Sous les pavés, la plage...*»? Avec, en prime, la satisfaction de faire d'une pierre deux coups. Le pavé dans la gueule d'un flic, la silice comme poudre aux yeux. Tout le monde en aurait plein la vue. Un truc qui plus est porteur pour le concepteur. Assuré d'être réélu. Ou, propulsé, à droite ou à gauche de Jupiter, [qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse des cimes], sur un siège éjectable, certes, mais avec la garantie d'un parachute doré.

«*Imagine tous les gens, vivant leur vie en paix*».

Malebranche disait: «*À force de mal lire, de mal imaginer ou de refuser l'évidence rationnelle, dans les trois types de cas, l'esprit des hommes d'étude est abîmé par les traces endurcies et profondes qui ont été produites par leur persévérance dans l'erreur.*» Même s'il voyait dans l'imagination «*Une folle qui se plait à faire la folle*» et que Voltaire l'appelait «*La folle du logis*». Connotations homophobes de deux sournois? On peut y penser. Quoi qu'il en soit, l'imagination n'est pas laissée pour compte de nos jours. Il y a lieu de s'en féliciter. Ainsi, songer en évoquant la vaccination des plus de 75 ans à attirer l'attention sur les précautions à prendre pour les femmes enceintes est une idée plus que remarquable. Mettre en parallèle la baisse de l'espérance de vie et celle de la natalité l'est tout autant. Elle laisse présager que le gouvernement Castex concoctera de nouvelles mesures. Telle une étude confiée à l'Institut Mac Machin sur les inhibitions et leurs retentissements sur la procréation, provoqués par le port du masque dans l'intimité des couples hétérosexuels. En attendant le résultat de pareille étude, à toutes fins utiles, l'interdiction de toute contraception au sein des Ehpad sera certainement décrétée.

«*Imagine. J'espère qu'un jour tu nous rejoindras.*» ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

En attendant...

Troisième confinement ou pas? Encore quelques jours pour permettre aux «*66 millions de procureurs de cette nation*» de faire leur pronostic. Et tant pis -ou tant mieux- pour le 1,4 million d'habitants oublié par le chef de l'État et qui, d'après ce mauvais recensement, n'a pas son mot à dire ou préfère attendre sans prédire. Alors qu'écrire en attendant l'heure de la délivrance ou de la désespérance puisque tout semble toujours n'être que marasme, grisaille et pessimisme?

Ne pas aborder la question des masques surtout quand ils sont faits maison puisqu'après nous avoir invités à s'en procurer voire à les confectionner tout en respectant les normes Afnor, un décret préconise de ne plus les porter!

Ne pas parler, non plus, de futures échéances sportives comme celles des Jeux Olympiques de Tokyo 2021 dont les japonais ne veulent plus mais que l'annulation engendrerait outre le désespoir des athlètes internationaux qui s'y préparent depuis quelques années, une ardoise financière de plusieurs milliards que personne ne souhaite assumer.

Rien non plus sur l'économie, le social ou le moral des Français, qui ne serait qu'une répétition stylistique de plus. Quant à la culture, à part les galeries d'art ouvertes, c'est toujours non essentiel! Seul le livre est sauvé pour un temps de cette annihilation culturelle. Donc, en attendant l'annonce d'un nouveau confinement dans nos cavernes respectives parlons de lectures proposées, suggérées pour préparer dès à présent nos évasions qui feront faisant fi de toute autorisation ou obligation. La première, *La section Lucky* de Frédéric Schmitter* pour y suivre Gaspard, sur les îles du Ponant. Ce drôle de professeur va permettre à six collégiens coupés du monde continental de découvrir le secret des lettres, des mots grâce à l'utilisation de palindromes, d'anagrammes, et autres inventaires à la Prévert... Il y est même question d'*Astérix en Corse*!

La seconde lecture est celle d'un premier roman magnifiquement écrit. *Avant elle* de Johanna Krawczyk**, une autrice à suivre assurément. Quelques 150 pages pour accompagner Carmen, elle aussi enseignante, qui découvre, dévoile un secret familial. Un voyage littéraire et historique au cœur de l'Argentine. Pas celle de la Coupe du monde de juin 1978 mais l'Argentine qui se jouait hors des stades, avant, pendant et après les matchs, avec la junte au pouvoir dès 1976 et ce père, dont sa fille ignorait tout ou presque avant de retrouver des carnets intimes laissés en héritage. Certaines vérités sont plus difficiles à supporter que les mensonges de toute une vie, mais peuvent s'avérer nécessaires pour enfin grandir dans un océan de nouveaux possibles. ■ **Dominique PIETRI**

[*] Frédéric Schmitter, *La section lucky*, éditions du Rocher, janvier 2021

[**] Johanna Krawczyk, *Avant elle*, éditions Héloïse d'Ormesson, janvier 2021

GEORGES NICOLI

LE PADRE PASSE À CONFESSE

Sainte
Bernadette

Le père Georges Nicoli, 40 ans, est depuis 2019 le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, à Bastia. Ce Bastiais, originaire de Petra di Verde est entré au séminaire à l'âge de 20 ans. Ordonné prêtre en 2007, il s'est occupé de la pastorale des jeunes à Bastia, a exercé en Balagne et dans le Nebbiu. En 2020, la Corse l'a découvert sur les réseaux sociaux.

Un entretien de Christophe GIUDICELLI.



« En tant que Corse, qui a grandi en Corse, mon désir était de revenir servir cette terre qui vit des mutations importantes et très rapides. »

La prêtrise était-elle une vocation dès votre plus jeune âge ?

C'est toujours difficile à dire. J'ai certainement été marqué par mes curés de l'époque. Quand j'étais gamin, j'aimais être à l'église, j'allais à la messe le dimanche, j'ai fait mon catéchisme. De là à dire que durant toute ma jeunesse j'étais à fond dans cette vocation, ce ne serait pas vrai. Mais j'avais une sympathie pour l'Eglise et pour le service en église et d'un autre côté je recherchais une vie, qui soit un peu marginale, un peu particulière. Je souhaitais que ma vie puisse servir à des personnes. Sous quelle forme, je ne savais pas trop. Le désir de mes parents, dans un premier temps, c'était la sécurité de l'emploi, dans l'administration, et puis je me suis aperçu que ça ne m'épanouissait pas, que ce n'était pas forcément là que je pouvais grandir dans ma vie. Puis j'ai eu la chance, au moment du bac, d'avoir des professeurs qui nous ont demandé de réfléchir pour l'année d'après. Ils nous ont dit : « Ne faites pas comme tout le monde, monter à Corte pour dire qu'un jour vous êtes montés à la fac. Faites quelque chose dans lequel vous pouvez vous épanouir et qui vous plaît, même si vous avez l'impression que ce n'est pas gratifiant dans la vie de tous les jours ». J'ai pris en compte cette appel-là : chercher ce qui me rend véritablement heureux, en quoi je pourrais être moi-même et servir les gens. J'ai voulu être pompier professionnel, mais ça ne me suffisait pas au sens de la forme, et je me suis posé la question de la vie du prêtre. J'ai réfléchi, j'en ai parlé avec des amis, avec un prêtre. Et je suis parti au séminaire, en Avignon et à Aix en Provence. On l'oublie souvent, mais le séminaire est aussi une période de discernement, pour réfléchir et savoir si on est fait pour ça.

Comment est venu le déclic ?

Quand j'ai eu ce sentiment de me dire : c'est là que le Seigneur m'attend. Il y a eu un temps de réticence. C'est un choix sérieux, qui engage une vie, une famille. Un choix financier, aussi, car c'est l'église qui paye nos études. En même temps, un combat se menait : les gens qui me voyaient aller à l'église m'enfermaient déjà un peu dans ce rôle de prêtre, et je voulais défendre l'idée qu'on pouvait être jeune, catho, pratiquant, sans pour autant finir dans les ordres. Donc pendant mes études en BTS, je travaillais ça avec un prêtre, on essayait d'en parler. Il me montrait ce qu'il vivait, ce que c'était d'être curé de paroisse, les joies, les peines. Au bout de deux ans, il m'a dit : On fait quoi ? J'ai dit : allons y !

Comment votre décision a-t-elle été reçue par vos proches ?

Je viens d'une famille de chrétiens, mais pas pratiquants. Du côté de ma mère, ça s'est plutôt bien passé ; une maman, c'est une maman, elle s'adapte. Avec évidemment la question de savoir si son fils sera heureux. On a l'image du prêtre austère, triste, frustré, qui

fait son job et disparaît. Mon père l'a pris sous un autre angle : « On n'aura pas de petits-enfants, est-ce que tu as bien réfléchi ? » On a passé 7 ans de mes études à me dire chaque soir que, si je voulais rentrer, la porte était ouverte. Je crois que c'est un choix personnel et la famille suit ou pas. Certains de mes copains du séminaire ont vu leur famille couper les ponts, parfois dans de grandes familles catholiques. Finalement, quand j'ai été ordonné et que mes parents ont vu que j'étais porté par une communauté, qu'on n'était pas plus malheureux que la moyenne, ils ont accepté l'idée que le choix était certes particulier, mais qu'il n'était pas moins bénéfique à leur fils. Pour mes amis qui me voyaient aller à la messe le dimanche, il n'y a pas eu de grosse surprise. Quelques un n'avaient pas vu les choses arriver, mais ils m'ont encouragé - dont des amis musulmans et témoins de Jéhovah qui étaient à l'église le jour de mon ordination - car ils y voyaient un engagement personnel, et puis il y avait la joie de me voir revenir en Corse.

C'était important pour vous d'exercer en Corse ?

Important, mais aussi logique. Quand on entre au séminaire, on est envoyé par un diocèse qui prend en charge la formation. Sauf si le séminariste se découvre une vocation de missionnaire, il retourne dans ce diocèse. En tant que Corse, qui a grandi en Corse, mon désir était de revenir servir cette terre qui vit des mutations importantes et très rapides.

À quoi ressemble le fait d'être prêtre en Corse aujourd'hui ?

À quelque chose que je ne saurais définir. On est entre deux siècles. Entre des représentations du prêtre et de l'église que beaucoup encore ont connu mais qui ne sont plus et ce monde en mutation. Mon travail est de faire une jonction. Cette église doit avancer, pas forcément avec mais dans son temps et afin d'être audible elle doit rejoindre ce temps pour pouvoir annoncer l'évangile avec les mots, les moyens et la forme du monde dans lequel elle se trouve. Le but n'est pas de jouer le caméléon et de suivre la société sur tout. Mais il faut, si on doit proclamer une parole, que la société ait les mêmes codes pour comprendre. Il y a un côté traditionnel qui n'est pas négligeable, ce sont nos racines, il faut les respecter, en prendre soin, se souvenir qu'à la racine du mot tradition, il y a le don et la transmission. On transmet un héritage qui n'est pas simplement un rite, il est pour nous l'évangile. Le but est qu'on puisse apporter l'évangile avec ce que nous sommes, sans tirer un trait sur le passé, mais en se disant que le monde change très vite. On est dans le même état que la société, qui ne sait plus trop sur quoi s'asseoir, certains réclament des valeurs de l'ancien temps, d'autres se projettent sur des temps qui ne sont pas encore arrivés. Et on voit bien le mal-être de l'identité mondiale, mais on est là. Dans



Photos Christophe Giudicelli

«On a eu des papes qui n'ont pas eu peur de sacrifier la superbe de l'Eglise pour retrouver l'authenticité de ce qu'elle est véritablement. Et nos communautés chrétiennes, sur la forme pas sur le fond, vont devoir vivre la même chose.»

notre présent, quelle manière énoncer l'évangile ? Avec quels mots pour qu'il soit entendu, produise du fruit ? Chaque époque a connu ses évolutions et son adaptation ; aujourd'hui, les transformations sont si rapides qu'un bouleversement va se faire d'une manière ou d'une autre.

Ces dernières années, l'Eglise a vu son image ternie par des scandales de pédophilie et on lui a reproché de ne pas vouloir entrer dans la modernité...

Je ne pense pas qu'il y ait refus d'entrer dans la modernité et c'est ça qui est assez impressionnant. Les gens ont l'image d'une Eglise qui reste austère, s'en tient à son côté traditionnel. Mais ces dernières années, elle s'est adaptée au monde moderne plus rapidement qu'elle n'a pu le faire à d'autres époques. Pour ce qui est de l'image, ce qui a été esquiné, c'est l'infailibilité, la superbe de l'Eglise. Peut-être fallait-il qu'on passe par là, pour que la vérité arrive et que la justice se fasse et même si s'est douloureux, il faut que cela se fasse. On a eu des papes qui n'ont pas eu peur de sacrifier la superbe de l'Eglise pour retrouver l'authenticité de ce qu'elle est véritablement. Et nos communautés chrétiennes, sur la forme pas sur le fond, vont devoir vivre la même chose. Surtout en Corse, dont on avait l'impression que c'était une citadelle religieuse traditionnelle. Une citadelle qui s'effondre au profit des intérêts personnels des uns et des autres. Nos communautés chrétiennes vont devoir se dépouiller de cette image, des grandes processions et manifestations, pour redécouvrir l'essentiel. On sera peut-être moins nombreux à pratiquer régulièrement dans le temps, mais si ces moins nombreux pratiquent avec plus d'authenticité, on aura gagné ce changement-là. Je ne suis pas pour l'austérité et le petit nombre mais peut-être qu'il faut passer par là, c'est un temps de purification.

Autre débat, celui du mariage des prêtres...

Il fait débat depuis que le célibat est en place. On considère que le célibat empêche un homme d'être heureux dans sa vie de prêtre. Ça, c'est la vision extérieure. Pour faire un peu d'humour, quand on voit que la région parisienne compte 3 divorces pour 4 mariages, le mariage est-il gage de l'épanouissement personnel ? Le célibat n'est pas quelque chose de dogmatique, mais de l'enseignement disciplinaire. L'Eglise a, à un moment de son histoire, voulu rendre l'homme de l'autel disponible. On peut se poser la question même si nous marions des gens. Concrètement, la question est de savoir si l'église sera un jour en capacité dans un premier temps, d'ordonner des hommes mariés à la prêtrise. Avec l'encyclique d'Amazonie, on pensait que le Pape allait venir à cette question de l'ordination d'hommes mariés. Ça n'a pas été le cas et je ne pense pas qu'il

soit prêt à le faire. Quant au fait d'ordonner des hommes mariés pour pallier la crise des vocations... si on regarde chez nos frères orientaux, ou encore chez les protestants ou les orthodoxes, on s'aperçoit que la crise de la prêtrise est une crise d'engagement et pas seulement une question de célibat. Si on doit réfléchir à la place des hommes mariés dans la prêtrise, il faut le faire de manière paisible en se demandant comment joindre deux états de vie, qui pour le moment ne se rejoignent pas. Ma vie de prêtre, elle est 24h sur 24h, une vie de famille demande le même engagement. Je ne peux pas avoir 48h en 24h.

Comment se déroule votre vie de prêtre, au quotidien ?

Elle ressemble à ce que je voulais, quelque chose qui n'est pas stéréotypé. Elle commence en prenant des nouvelles du monde, une messe à 8h, une rencontre avec la communauté après l'office. Elle est rythmée par des rendez-vous de tous types : des personnes qui ont besoin de parler, des célébrations, des obsèques, le catéchisme et la partie administrative et matérielle. Nous avons charge d'âmes mais aussi des biens de l'Eglise, les travaux à faire avec les autorités locales, puis nos affaires personnelles, notre repas. Une vie remplie, qui de fait me rend heureux car je n'ai pas deux journées qui se ressemblent. Pour le moment on a les reliques de Bernadette*, donc il y a beaucoup de monde. Derrière tout ça, il faut arriver à garder une vie familiale avec nos propres parents. Des amis à voir, également, on n'est pas dispensé de tout ça. Et un temps de repos, aussi, quand on arrive à le caser. Il faut garder un juste équilibre entre ce qui est organisable et ce qui est de l'ordre de l'imprévu.

Durant le confinement, vous avez été très actif sur les réseaux sociaux, notamment pour célébrer la messe, garder le lien avec les fidèles, dont vous aviez disposé les photos sur les bancs de l'église vide, notamment pour la Pâques. L'église peut-elle devenir virtuelle pour toucher plus de monde ?

L'église ne peut pas être virtuelle. Quand on regarde son histoire, au début, au temps des persécution, les chrétiens se retrouvaient dans les catacombes. Eglise, c'est *ecclesia*, c'est l'assemblée, il faut pouvoir se rassembler. Après, il y a deux dimensions, il y a l'église qui peut se rassembler et l'église en souffrance, celle des malades. La juste proportion, sur les réseaux sociaux, c'est qu'il faut pouvoir rejoindre dans notre paroisse ceux qui ne peuvent pas être là car ils sont retenus par une maladie ou un handicap, sans pour autant que ce soit la messe pantoufle à la maison : « je regarde la messe à 8h30 et je termine mon café pendant que la messe se termine ». C'est ça qu'il faut retenir, la proportion, elle est là. Aujourd'hui, on a arrêté les diffusions à distance, car les gens peuvent venir et puis matériellement on n'a pas ce qu'il faut. ■

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

TRÈS POSSIBLE... MAIS PAS À 100% D'ENR

Le 26 janvier, l'Ademe a publié une étude visant à évaluer la faisabilité de l'objectif d'autonomie énergétique pour les zones non interconnectées. Elle indique qu'une transition bas carbone impliquant plus de 90% d'énergies renouvelables locales est possible en Corse. Mais qu'il ne faut pas tabler, en tout cas pour 2050, sur du 100% énergies renouvelables.

En 2015, la loi de Transition énergétique fixait un objectif d'autonomie énergétique pour les zones non interconnectées (ZNI), en 2030 pour les Drom et en 2050 pour la Corse. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) s'est penchée sur ses conditions de réalisation, sur les plans technique, économique et social, pour la Corse*. Les résultats de son étude montrent, à travers l'analyse comparative de cinq scénarios d'actions, qu'une autonomie énergétique et un mix très majoritairement renouvelable sont possibles.

Deux scénarios (Tous feux verts et Vers l'autonomie énergétique) se fondent sur du 100% d'énergies renouvelables (ENR) et voient donc la disparition complète du diesel à 2050 tandis que trois autres (Tendanciel, Avantage thermique, Avantage technologique) réduisent très fortement la contribution du diesel en 2050 et déclassent la majorité du parc diesel. Les potentiels additionnels sont essentiellement constitués des filières photovoltaïques et plus encore éoliennes: terrestre mais aussi offshore, elles seraient «des clefs pour l'autonomie énergétique de la Corse», juge l'Ademe qui estime qu'il serait probablement nécessaire, pour le développement de l'éolien offshore, d'instaurer une coopération avec la Sardaigne, notamment afin de disposer des infrastructures portuaires nécessaires à sa mise en œuvre. La filière biomasse reste, elle, peu représentée bien que sa part soit appelée à augmenter quel que soit le scénario.

L'observation du coût complet de production à 2050 met en évidence, quel que soit le scénario, une réduction supérieure à 30% par rapport à la référence 2015, avec respectivement -33% et -36% pour les deux scénarios à 100% d'ENR. De même, le «coût actualisé de l'énergie» - correspondant au prix complet de l'énergie sur la durée de vie de l'équipement qui la produit - du parc à 2050 apparaît favorable pour ces deux scénarios puisqu'ils sont réduits de respectivement de -36% et -33% par rapport à

la situation de 2015. À la bonne heure, donc.

Mais, tempère l'Ademe, si une transition bas carbone reposant très largement sur les ENR est «possible», une autonomie énergétique 100% renouvelable à 2050 «reste difficile à atteindre», la valorisation de l'ensemble des potentiels d'ENR locaux retenus dans le cadre de l'étude permettant d'atteindre «un taux d'ENR de 94%, moyennant un recours significatif à des moyens de stockage». De plus, les importations depuis l'Italie et la Sardaigne via les câbles Sarco et Sacoi sont jugées nécessaires, dans tous les scénarios étudiés, ces importations permettant «de disposer d'un niveau de réserve suffisant sans investir massivement dans des moyens complémentaires, et pendant le 4^e trimestre d'assurer le maintien de l'équilibre offre-demande» mais aussi «de réduire le besoin en stockage pendant les 2^e et 3^e trimestres». Tout particulièrement, si on envisage une conversion du parc de véhicules terrestres légers au «tout électrique». Auquel cas, sur une partie de l'année, la demande électrique additionnelle ne pourrait être satisfaite par des ENR locales malgré la valorisation de l'ensemble des potentiels identifiés comme accessibles. «Un important travail de maîtrise de l'énergie notamment sur le secteur des transports sera donc indispensable pour atteindre l'autonomie énergétique du territoire».

Dernier point passé en revue, la stabilité et la sécurité d'un réseau reposant sur les ENR: l'Ademe estime qu'un système électrique corse «à très fort taux d'ENR peut rester stable face à des incidents significatifs» tout en précisant que, du fait «des hypothèses simplificatrices prises pour la modélisation», ces premières simulations ne permettent pas pour autant de «conclure à une stabilité et une sécurité assurée sur le système réel dans toutes les conditions de fonctionnement» et devront être confirmées par des travaux plus exhaustifs. ■ AN

* mais aussi pour Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane.

Le tableau ci-dessous détaille les capacités installées par filière et indique entre parenthèses le taux de mobilisation du potentiel disponible pour chacun des scénarios. Comme indiqué auparavant, les scénarios « Tous Feux Verts » et « Vers l'Autonomie Énergétique » saturent tous les potentiels ENR.

Capacité ENR installée [MW] (% du potentiel)	Référence 2015	Tendanciel	Avantage Thermique	Avantage Technologique	Tous Feux Verts	Vers l'autonomie énergétique
Biomasse	2	10 (38%)	7 (25%)	9 (32%)	27 (100%)	27 (100%)
PV	130	701 (63%)	767 (60%)	660 (59%)	1119 (100%)	1119 (100%)
Eolien terrestre	18	79 (81%)	79 (81%)	79 (81%)	98 (100%)	98 (100%)
Eolien offshore	-	100 (100%)	100 (100%)	65 (65%)	100 (100%)	100 (100%)
Hydro	222	249 (78%)	236 (74%)	236 (74%)	319 (100%)	319 (100%)
Total ENR	372	1140	1098	1049	1663	1663

DÉPLACEMENTS

Plus de 85% des Corses se rendent au travail en voiture

On l'aura remarqué avec les sempiternels embouteillages qui congestionnent chaque soir les grandes villes insulaires, la voiture reste plébiscitée par une majorité de Corses. Dans une étude publiée fin janvier, l'Insee indique ainsi qu'en 2017, 85,5% des actifs insulaires qui se déplaçaient pour rejoindre leur lieu de travail utilisaient la voiture. «Ce taux place la Corse au 3^e rang des régions de France de province derrière la Bretagne [86,1%], la Nouvelle-Aquitaine [85,6%] et 3,5 points au-dessus de la moyenne de province», souligne l'organisme de statistiques. Sur les quelques 133 000 actifs que comptait alors la Corse (dont 96% déclaraient devoir se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail), la moitié indiquait parcourir des distances d'au plus 5 km entre domicile et travail. Une proportion nettement supérieure à la moyenne française [34%]. «La Corse est la région où la part des petites distances est la plus élevée, indique l'Insee. La proximité des actifs corses vis-à-vis de leur lieu de travail tient en partie au relief contraignant de l'île. Le territoire montagneux induit une concentration de l'emploi et de la population et donc un raccourcissement des trajets», explique-t-il en mettant en exergue que l'utilisation de la voiture pour se rendre au travail est influencée par la distance à parcourir : «Pour des trajets inférieurs à 5 km, 77% des actifs ont recours à leur voiture pour se déplacer, ils sont 96% au-delà de 15 km». Toutefois, l'étude note aussi que l'automobile reste majoritaire «y compris pour les trajets les plus courts» puisque «65% des actifs résidant à moins d'un km de leur lieu de travail utilisent leur voiture», ce point s'expliquant par des critères divers tels que «l'accompagnement des enfants à l'école», «des raisons de santé», «un relief peu adapté à la marche ou au vélo» ou encore «une offre de transports en commun peu développée».

Par ailleurs, l'étude pointe également une utilisation des deux-roues motorisés plus importante sur l'île qu'ailleurs : «pour les petites distances, 5,2% des actifs en emploi se rendent au travail en deux-roues motorisé contre 2,0% en province», et ce surtout à Ajaccio «Ainsi, 10% des Ajacciens qui effectuent de petites distances pour aller travailler utilisent ce moyen de déplacement contre 4% des Bastiais».

Enfin, les modes de transport doux restent pour leur part réservés aux très petites distances sur l'île. Ainsi, seulement 15% des actifs qui effectuent moins de 5 km pour se rendre au travail utilisent un tel mode de déplacement, contre 22% ailleurs en province. «Un quart des actifs qui vivent à moins de 2 km de leur travail marchent ou prennent le vélo pour aller travailler. Parmi les transports doux, la marche est largement majoritaire [95%]», signale l'Insee en précisant que «Le recours aux transports en commun pour se rendre au travail est marginal sur l'île. Seulement 2,3% des actifs les utilisent contre 8,0% en province». Essentiellement réservés à Ajaccio et Bastia, ces derniers ne semblent donc pas prêts à pousser les actifs insulaires à se passer de leur voiture. ■ MP

PLAN DE RELANCE DE LA CDC

Ouverture des formulaires de demande d'aide Salvezza

Le 26 janvier, lors de sa réunion hebdomadaire, le Conseil exécutif de Corse a acté l'ouverture des aides «Salvezza», financées par le budget de la Collectivité de Corse (CdC), à destination des entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, pêcheurs dont l'activité a été impactée par la crise liée à la Covid-19. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du plan Salvezza à Rilanciu mis en place par la CdC, et dont le volet Salvezza est consacré à une première liste de mesures d'urgence visant à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi, et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle. Les formulaires de demande d'aide sont disponibles sur le portail dédié de la CdC [covid-19.corsica], avec une entrée spécifique pour chaque secteur d'activité concerné. Les entreprises de tous secteurs pourront, sous conditions, bénéficier de l'aide pour compenser leurs difficultés sur deux points : perte d'activité (chiffres d'affaire), charges fixes (loyers). ■ AN



17

Les chiffres de la semaine

projets, dont cinq entrés en incubation dès 2020, sont désormais accompagnés par Inizià. L'an passé, l'incubateur de Corse a géré 75 dossiers dont les 17 projets accompagnés, ainsi que 31 dossiers de candidature à l'entrée en incubation, 6 projets en pré-incubation, 2 en post - incubation et 19 en suivi. Il a également levé 3M€ de fonds, au profit des projets innovants accompagnés.

7%

Les chiffres de la semaine

de perte de PIB sur le mois de décembre, c'est l'estimation faite pour la Corse par la Banque de France. Soit une situation un peu moins dégradée qu'anticipé le mois précédent [- 8%]. L'estimation de la contraction du PIB au 4^e trimestre 2020 par rapport au précédent est de - 4%, laissant inchangée à - 9% la baisse du PIB en moyenne annuelle pour 2020.

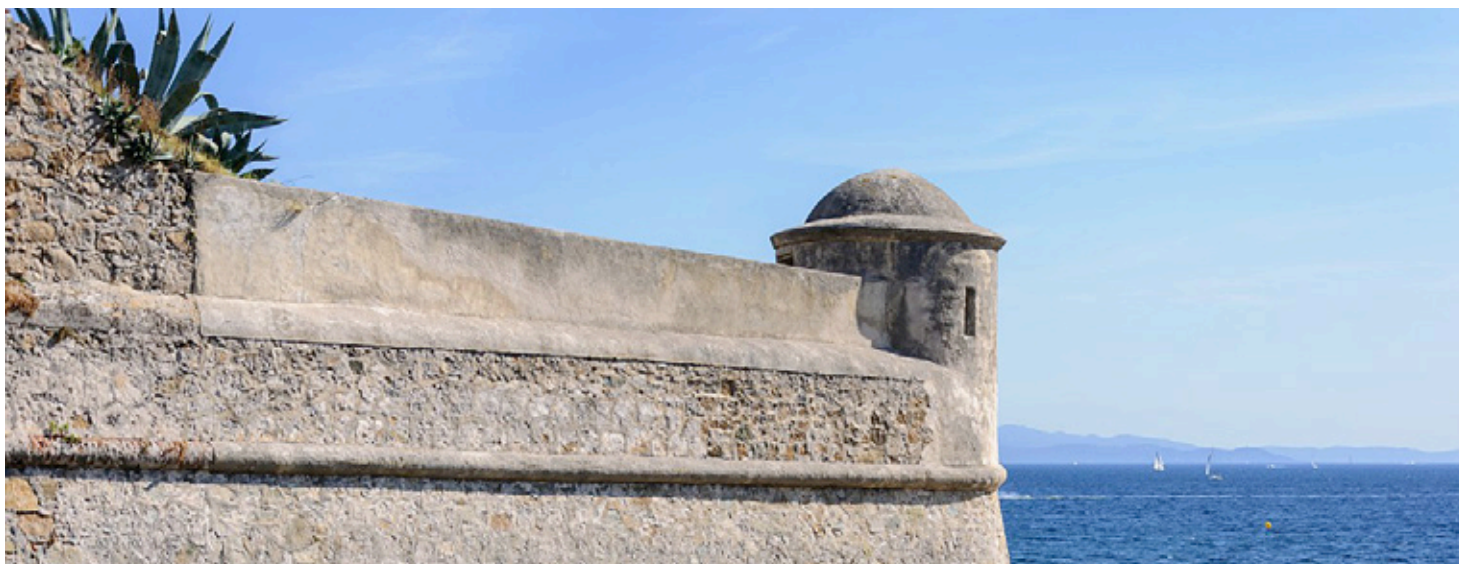
3 815

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

immatriculations de voitures particulières neuves ont été enregistrées au 4^e trimestre 2020 par la Préfecture de Corse. Soit une hausse de 2,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Mais en cumul sur les 12 mois de l'année, le nombre d'immatriculations de voiture en Corse se contracte de 39,6% contre une baisse de 25% pour l'ensemble de la métropole et atteint ainsi son niveau le plus bas depuis au moins 10 ans

CITADELLE D'AJACCIO

Appels à projets pour une « activation culturelle »



Le 26 janvier, la Ville d'Ajaccio a lancé officiellement le programme « d'activation culturelle » de la Citadelle Miollis, qu'elle a acquise en 2019 et qui fait désormais l'objet d'un projet d'aménagement visant à en faire un nouveau quartier intégré au centre-ville. Dans le cadre de la réflexion sur le réaménagement de ce site dont la fondation remonte à 1492, la municipalité a opté pour une démarche consistant à « activer » le lieu dès 2021: l'ouvrir avant et pendant sa transformation pour présenter le projet aux Ajacciens, tester des usages et lancer une dynamique artistique et créative autour du projet. Une méthodologie déjà appliquée lors de la réhabilitation de friches à Paris, Rennes ou Marseille. Outre l'ouverture au public et la création d'une Maison de la Citadelle destinée à accueillir et informer le public, un premier programme d'activation du site est prévu dès cet été 2021: créations, résidences d'artistes et événements (concerts, performances, installations, bals populaires), pour ce qui constituera, de juin à septembre, la première saison de l'Été de la Citadelle. Dans ce cadre, trois appels à projets de création ont été lancés: une commande photographique, en partenariat avec le Centre méditerranéen de la photographie, une résidence de création d'arts visuels et un événement culturel et artistique, avec une dimension patrimoniale en lien avec l'histoire de la Citadelle. ■ AN

NOUVELLE CASERNE À BASTIA

La CAB adopte une motion dans ce sens

Lors de sa séance du 25 janvier, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) a adopté une motion déposée par Julien Morganti pour le mouvement Un Futur pour Bastia. Celui-ci rappelait qu'avec, en moyenne sur l'ensemble du territoire national, une intervention de sapeur-pompier toutes les 7 secondes, la Haute-Corse enregistrait ainsi près de 15 000 interventions et près de 10 000 victimes prises en charge par an. Or l'état de vétusté de l'actuel centre de secours de Bastia, qui est le seul du département à être classé « centre de secours principal », inquiète les sapeurs-pompier. Avec un périmètre d'intervention s'étendant de Santa-Maria-di-Lota au nord à Biguglia au sud, ce centre regroupe 70 000 habitants, soit 40 % de la population départementale et 30 % des interventions de secours. Au vu de l'augmentation des interventions et de la sollicitation croissante des sapeurs-pompier, et considérant que la participation financière de la CAB au budget du service d'incendie et de secours de Haute-Corse pour plus de 4 M€ par an depuis plusieurs années fait d'elle un de ses principaux financeurs, la motion proposait la création d'une nouvelle caserne sur le territoire de la commune de Bastia. Elle a été adoptée à l'unanimité. ■ AN

18 %

Les chiffres de la semaine

des Français se sentent désormais toujours ou souvent seuls, soit une hausse de 5 points par rapport au niveau mesuré avant la crise de la Covid, selon une enquête Ifop pour l'association Astrée. Si, dans l'opinion, la solitude est surtout associée à la vieillesse, ce sont pourtant les plus jeunes qui font davantage état du sentiment d'être toujours ou souvent seuls: 27% des 18-24 ans contre 10% des 65-74 ans.

9

Les chiffres de la semaine

mois seulement: c'est le temps qu'il aura fallu aux 1000 personnes les plus riches du monde pour retrouver leur niveau de richesse d'avant la pandémie, selon le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales. A contrario, il pourrait falloir plus de 10 ans aux personnes les plus pauvres pour se relever des impacts économiques de la pandémie

3

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

points de moins, en janvier 2021, pour l'indice de la confiance des ménages qui s'établi ainsi à 92, indique la dernière enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages de l'Insee, publiée le 27 janvier. La part des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner augmente très fortement (+ 11 points) au niveau de décembre 2012, très proche de son plus haut historique



CREATION SOCIETE

N° 01



Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 5 décembre 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

CORALLINE AMADEI ARCHITECTE

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège : Résidence Terra Marina, Lieu-dit Bancarello, 20169 Bonifacio

Capital : 2.000 € par apport en numéraire.

Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérante : Madame Coralline AMADEI, demeurant Résidence Terra Marina, Lieu-dit Bancarello, 20169 Bonifacio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 19/01/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée

Dénomination : ESPACE ENTRETIEN

Siège : Route de Renajolu, Palavesa, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Espaces verts, création de jardins, travaux paysagers, irrigation

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Florence BERRY demeurant Route de Renajolu, Palavesa, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au R.C.S. Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

info ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES info

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de pubicteur légal en 2021 pour la **Corse-du-Sud** et la **Haute-Corse**.

Par arrêté conjoint de la **Ministre de la culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance** en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au **mm/colonne** dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit **1,78 € HT le mm/colonne** pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler

Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73

al-informateurcorse@orange.fr

ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

gestion@corsicpress-editions.fr

Contrairement à certains sites internet qui tentent de recoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/01/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

MDB SUD CORSE

Siège social : 5 La Raggia, 20113 Olmeto

Capital : 1.000 €

Objet : La vente, diffusion par tous moyens connus ou à découvrir, de matériel, produits, accessoires et services de toute natures concernant la maison, l'industrie et le commerce, ainsi que l'entretien, rénovation, aménagement et toute habitation ou locaux privés, industriels ou commerciaux.

Président : CIABRINI Guillaume 5 La Raggia, 20113 Olmeto

Directeur Général : M. ZEDDA Vincent Lieu-dit Stipitti, 20100 Sartène

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 19 janvier 2021 a été constituée la Société VETTA, Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] Lieu-dit La Vetta, Route de Cala Rossa, ayant pour objet : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. Monsieur Philippe PERRIN et Madame Gwendoline PERRIN demeurant tous deux à PORTO-VECCHIO [20137] Lieu-dit La Vetta, Route de Cala Rossa, ont été désignés en qualité de co-gérants. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO. Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

N° 05

I CASEDDI DU SUD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de la Fontaine

Lieu-dit Macchia Verdata

20171 Monacia d'Aullene

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONACIA-D'AULLENE du 12 janvier 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : I CASEDDI DU SUD

Siège : Route de la Fontaine - Lieu-dit Macchia Verdata - 20171 Monacia d'Aullene

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Revêtement de sols et de murs, construction de maisons individuelles, en pierre ou traditionnelle, et tous travaux de maçonnerie générale.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 50 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thierry LUCCHINI, demeurant Résidence Plein Sud - Bât B - Avenue Paul GIACOBBI - 20600 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Raphaël CLEUET, Notaire à HERSIN-COUPIGNY, le 21 janvier 2021, a été constituée la Société dénommée : CASA COSTA, Société Civile - Objet social : L'acquisition, la gestion et l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Siège social : Barbaggio [Haute-Corse], Lieu-dit Padulella.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1.200 €

Cession de parts : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Gérance : M. Georges COSTE, demeurant à Saint-Florent (Haute-Corse), Résidence Cisterno.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis : Me Raphaël CLEUET.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/01/2021, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : I NOSTRI ANZIANI

Objet social : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Siège social : Résidence L'Isulottu, 38 Square St Joseph, 20110 Propriano

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : Madame LORES Christelle, demeurant Résidence L'Isulottu, 38 Square St Joseph, 20110 Propriano

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La Présidente, LORES Christelle.



Société par Actions Simplifiée
**" Alain SPADONI
 & Associés, Notaires "**,
 Ajaccio (Corse-du-Sud),
 3, avenue Eugène Macchini,
 Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 6 janvier 2021, enregistrée au SPFE AJACCIO le 07/01/2021 Dossier 271 réf 2A04P31 2021 N 00005 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration, la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société.

- Ouverture et gestion de comptes bancaires.

- Conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, le cautionnement hypothécaire des associés.

- La vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement son caractère civil.

Forme : SCI

Dénomination : CASA OHANA.

Siège social : AJACCIO [20000], Résidence Highland, avenue de Verdun.

Durée : 99 années

Capital social : 603,00 €.

Gérant : Madame Sylvie Jacqueline Muriel MAILLART demeurant Ajaccio [20000] résidence Highland, avenue de Verdun.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
 Me Charles SANTUCCI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/01/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

LES TERRASSES DU CASINU

FORME : Société Civile de Construction

Vente

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Pôle administratif Casanova, RT 50 - Lieu-dit Lergie - 20250 Corte

OBJET : L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; l'aménagement et la construction sur ce terrain, des immeubles ; la vente des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fraction.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

GERANT : Monsieur Casanova Christophe, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint Pancrace, 20250 Corte

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21/01/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOLUTIONS D'EXPERTS,
Siège social : Résidence Les Amandiers, Rue Commandant Biancamaria, Bâtiment D1, Ajaccio (Corse)

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement les expertises relatives aux désordres de la construction et du bâtiment (urbain ou industriel), l'assistance et l'accompagnement à l'acquisition d'un bien immobilier.

Egalement, toutes opérations de vérification et d'entretien des éléments suivants : ancrages et de ligne de vie, falaises et ouvrages d'art, adhérence et de cohésion des matériaux, résistance des fixations sur chantier, système de désenfumage naturel, vérification et entretien des EPI et EPC.

Toutes opérations de recherches de fuites telles que, détection de fuite destructive ou non destructive, analyse des désordres, prise de mesure d'humidité, colorimétrie, caméra infrarouge, mise en eau. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Cédric Jules Pierre CIMITERRA, demeurant Lieu-dit San Cervone, Carbuccia (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, l'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

SUD CORSE CONSTRUCTION

Sigle : SCC

Siège social : Centre Commercial Santa Giulia, BP 10, Centre Commercial Santa Giulia, 20110 Propriano

Capital : 1.000 €

Objet : L'exercice d'activité de construction immobilière et amélioration de l'habitat et de ces dépendances usuellement désignées sous le terme de : Travaux de maçonnerie, "V.R.D.", génie civil, entreprise générale de bâtiment et de travaux publics. Toutes prestations et services en sous-traitance liés à l'activité du bâtiment.

Président : MOCCHI Joseph 38 A Funтана di U Frusteru, 20110 Propriano
Directeur Général : M. MONDOLONI Jean-Paul 4 Lotissement U Frusteru, 20110 Propriano

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 21 janvier 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DALLY,
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Ceppa, Biguglia 20620

OBJET : La détention et la gestion de titres de participation, valeurs mobilières, le placement de liquidités dans tous supports y compris au sein de contrats d'assurance-vie et de capitalisation, Le conseil, l'assistance au profit des sociétés filiales et sous-filiales, l'administration de sociétés, la gestion de trésorerie. L'acquisition, la construction, l'exploitation à bail, location ou autrement de tous immeubles,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Jeoffrey PRINDERRE, demeurant route Royale, Penta Di Casina 20213 (Haute-Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/12/2020 il a été constituée une Société. **Dénomination sociale :** AU PALAIS DES SAVEURS. **Siège social :** Lieu-dit Armentajo, route de Bonifacio, Precojo, 20137 Porto-Vecchio. **Forme :** SAS. **Capital :** 1000 €.

Objet social : vente de produits alimentaires, épicerie, produits d'entretien, pâtisserie, carte postale, articles de plage.

Président : Madame Kadja JAOUICHATE demeurant au Poderi Precojo, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio, élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 11 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du dédant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTEGROSSO en date du 15 janvier 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA MAQUISSETTE,
SIEGE SOCIAL : Cassano, Montegrosso [20214]

OBJET : La commercialisation, la fabrication de produits cosmétiques, de savons, ou tout autres produits cosmétiques courses ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Sandy BOUITRIT, demeurant Chjassarellu Cassano, Montegrosso (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

VMG GESTIMMO

Siège social : Lieu-dit Musunaccia,

20244 Cambia

Capital : 1.000 €

Objet : La gestion, le conseil, la prestation de service, et/ou l'administration de tous biens immobiliers

Président : GAMERRE Véronique rue Chanoine Bonerandi, Résidence u Veranu, bât A, 20200 Bastia

Transmission des actions : Cession libre entre les associés. Soumises à l'agrément du Président envers les tiers

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

MNJ 2A

Siège social : 8 Lotissement Ambaco, route de Renajolo, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1.000 €

Objet : Immobilier ; Achat ; Vente Location ; Service Hôtelier ; Conciergerie

Président : PEREIRA GOMES DA FONTE Nelson, 8 Lotissement Ambaco, route de Renajolo, 20137 Porto-Vecchio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 17/11/2020, il a été constituée une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CST

Objet social : Transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas un poids maximum de 3,5 tonnes.

Siège social : ZI U Cantone - Hangar Seb - 20260 Calvi

Capital : 1.800 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S :** Bastia

Président : Monsieur Laurent LAFARGE demeurant Lotissement Villanova - Chemin Saint Antoine à Calenzana.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/01/2021 à Poggio Mezzana, il est constitué une SCCV présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV A PERSIA
Forme : Société Civile de Construction

Vente
Siège : Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana

Objet : Construction, Vente
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 100 euros
Gérant : Mr Sousa da Silva Jorge Valentin demeurant Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio-Mezzana

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

MURI E CASTELLI GESTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Alba Serena
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA du 26.01.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MURI E CASTELLI GESTION Siège : Résidence Alba Serena - PORTICCIIO - 20166 GROSSETO PRUGNA Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1000 euros Objet : L'acquisition de terrains, la construction sur ces terrains de tous immeubles de toutes destinations et de tous usages. La vente en totalité ou par fractions des immeubles construits avant ou après leur achèvement et accessoirement la location desdits immeubles. Et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, ou immobilières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Marie, France, Catherine SALLICETTI, demeurant 7 rue Maréchal Ornano - 20000 AJACCIO Directeur général : Régis, Lucien CASTILLO MARTIN, demeurant Lieu-dit Pozzaccio - 20138 COTI-CHIAVARI. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 18 janvier 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : 2L Cuisines Siège : 1447, avenue Sampiero Corso, Lieu-dit Erabajolo, 2B Bastia Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1000 euros Objet : La vente et l'installation en sous-traitance de cuisines, salles de bains, placards, meubles de rangement, tables et chaises, électroménager, sanitaire et accessoires Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jean-Dominique LEONELLI, demeurant 19 Montée de la Filippina, 20200 Bastia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Mezzavia du 01/01/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : RC 2A Siège social : 14, Allée de la Gravona, Lotissement La Confina, Manicola Vecchia, 20167 Mezzavia Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : M. François, André VERO, demeurant 14, Allée de la Gravona, Lotissement La Confina, Manicola Vecchia, 20167 Mezzavia, M. Joseph-Louis, Paul VINCENTI, demeurant Immeuble le Concerto, 9, rue Docteur Paul Pompeani, 20000 Ajaccio Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION GERANT

N° 22

**SCP A FURESTA
CABINET U RENOSU**

Villa Achilli - 20240 Ghisonaccia
Siren : 314 328 030 - RCS Bastia

RÉVOCATION CO-GÉRANT

Aux termes de la décision collective des associés prise dans les conditions de majorité du titre III article 12, alinéa 3 des statuts, en date du 10 décembre 2020, il a été procédé à la révocation de Monsieur BIECK Rolf. La SCP A FURESTA est désormais gérée par Madame HELLEBRAND Elvira, Monsieur STUTTMANN Ralph et Monsieur LE MAO Roger. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 23

PAULETTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000,00 €
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi-810645358 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 01 janvier 2021 :
- Mademoiselle Peggy Antoinette SPEZZA, demeurant Quai Landry, CALVI [Corse], a été nommée en qualité de nouvelle gérante.
La gérance est désormais assurée par Monsieur Jérôme MOLLE et Madame Peggy SPEZZA. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.



Société Civile Professionnelle
ISULAVET
Société Civile Professionnelle
Au capital de 8.232,24 euros
Siège social :
Lotissement du Moulin à Vent
20220 Ile-Rousse
340 466 770 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 Décembre 2020 a pris acte de la démission à compter du même jour de Monsieur Jocelyn CHAUVY de ses fonctions de cogérant.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 25

**SCP A FURESTA
CABINET U RENOSU**

Villa Achilli - 20240 Ghisonaccia
Siren : 314 328 030 RCS Bastia

**RENOUVELLEMENT
MANDAT GÉRANT**

Aux termes de la décision collective des associés prise dans les conditions de majorité du titre III article 12, alinéa 1 des statuts, en date du 31 octobre 2019, il a été procédé au renouvellement du mandat des cogérants pour ce qui concerne Madame HELLEBRAND Elvira Walburga et Monsieur BIECK Rolf Dieter. Aux termes de la même décision collective, Monsieur STUTTMANN Ralph a été nommé cogérant. La gérance est ainsi assurée par Mme HELLEBRAND Elvira, Messieurs BIECK Rolf, STUTTMANN Ralph et LE MAO Roger. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 26

SCI VOLPAJOLA

SCI au capital de 247066.00 €
Siège social : Lieu-Dit Puntimoso
BP 13 - Chez Patrick Berghman
20230 San Nicolao
751814955 RCS de Bastia

Par AGO du 14/06/2020, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme SCHULTEN Ulrike demeurant Merheimerstr. 202, 50733 COLOGNE à compter du 01/01/2021 en remplacement de Mme LOHMAR Irmtrud, Katharina démissionnaire. Mention au RCS de Bastia.

N° 27

AVIS

Suivant acte d'avocat électronique contresigné le 12 janvier 2021, les associés de la société PAOLI IMMOBILIER, SARL au capital de 5000 euros dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] Résidence Le Roi Théodore, Bât B, Moriani Plage [501 847 578 RCS BASTIA] ont nommé Madame Vannina ANGIUS-BLASI demeurant Résidence Castel Verde, Bâtiment B, [20230] MORIANI PLAGÉ, en qualité de gérante en remplacement de Madame Sylvia BAILLEUL et ce à compter du 15 janvier 2021.

SCI MARINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.287.000 €
Siège social : Pinarello
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20124 Zonza
RCS Ajaccio 807 580 212

Aux termes d'une consultation écrite du 16 janvier 2021, les associés ont décidé, à compter du 18 janvier 2021, de :
- Nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau gérant Monsieur Nicolas FOURNIL, demeurant 4 rue des Tilleuls - 69680 CHASSIEU, en remplacement de Madame Jacqueline FOURNIL, démissionnaire ;
- Révoquer Monsieur David BATTES-TINI, de ses fonctions de gérant ;
- Nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de co-gérant Madame Caroline GALLAIRE, demeurant 2, Avenue de la Ferté-sous-Jouarre, 77750 SAINT CYR SUR MORIN ;
Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.
Pour avis.

N° 29

**« 2A TRANSAC – COPADE »
« investirencorse.com »**

SARL au capital de 2.500 €uros
Siège social : Pôle de Suartello 2
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 20 janvier 2021, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. L'associée unique désigne Monsieur Didier, Georges GAUTIER-FABIANI aux fonctions de gérant sans limitation de durée
Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO,
Gérant.

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

N° 30

**CMC (Canioni Murs
Commerciaux)**

SCI au capital de 1500 €
Siège social : Col de Fogata
Villa Bodri, Chez Jean Charles Canioni
20256 Corbara
RCS Bastia 848521464

Aux termes de la décision de la gérance en date du 19 janvier 2021, il a été décidé de transférer le siège social au VIA STAZZOLA - POLE COMMERCIAL DE LOZARI - 20226 LOZARI, à compter du 01 février 2021.
L'article 1 des statuts est modifié en conséquence. La durée de la société court jusqu'au 05/07/2060.
L'objet de la société est ACQUISITION, LA GESTION ET PLUS GENERALEMENT L'EXPLOITATION PAR LOCATION OU AUTREMENT, A L'EXCEPTION DE LA LOCATION MEUBLE, DE TOUTS BIENS OU DROITS IMMOBILIERS A QUEL QU'EN-DROIT QU'ILS SE TROUVENT SITUÉS ;

Pour avis,

J2C IMMOBILIER

SCI au capital de 1000 €
Siège social : Quartier Rimessa
Chez Mr et Mme Canioni Antoine
20226 Belgodere
RCS Bastia 801540584

Aux termes de la décision de la gérance en date du 19 janvier 2021, il a été décidé de transférer le siège social au VIA STAZOLLA - POLE COMMERCIAL LOZARI - 20226 LOZARI, à compter du 01 février 2021.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. La durée de la société court jusqu'au 15/04/2113.

L'objet de la société est PROPRIETE, ACQUISITION, GESTION DE TOUS BIENS CONSTRUCTIONS, ADMINISTRATION.

Pour avis,

AUGUST MARINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social :
6 Résidence Parc Belvédère
Avenue de la Libération
20000 Ajaccio
750 891426 RCS Ajaccio B

Le 29.12.2020, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée AUGUST MARINE a décidé de transférer le siège social du Route de la Marine Porto à Ota [20150] au 6 Résidence Parc Belvédère - Avenue de la Libération - 20000 Ajaccio à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**CODIM 2**

SAS au capital de 13.880.000 €
Siège social : Lieu-dit Purette
Montesoro - 20600 Bastia
400 594 412 RCS Bastia

Suivant décisions du 21/10/2020, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur Général M. Philippe TOUJAS Résidence de la Chenaie, Ldt Alzicciu, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio. Mention sera faite au RCS de Bastia.

TRAJA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Cavone
ZAC du Vazzio, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de conception, gestion de l'Extranet TRAJA et concession de licences d'utilisation, et de prestations de services digitales relatives à la commercialisation de biens en VEFA et/ou à la gestion des TMA., à compter du 31 décembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

KIT MOTO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7623 euros
Siège social : 12, Boulevard Maglioli
20090 Ajaccio
353 477 847 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 26/01/2021 :

M. Sébastien, Damien DESAUTEZ, demeurant Les Soleils de Mezzavia, Bâtiment D3, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Henri, Dominique MIQUEL, démissionnaire.

L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Henri, Dominique MIQUEL a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Sébastien, Damien DESAUTEZ.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2020, l'associé unique de la SARL CHAUFF'ELEC, dont le siège social est Chez Mr Graziani Charles - Campo Quercio - 20270 ALERIA, inscrite au R.C.S. de BASTIA sous le numéro 499 731 271, a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du 22 décembre 2020.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Administration :

Ancienne mention : Gérant, GRAZIANI Jean-Marc
Nouvelle mention : Président, GRAZIANI Jean-Marc
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le président.

**DEMEURES CONSEILS**

SAS au capital de 10.000 €
65 corniche San Giorgio
Lotissement Marina Di Fiori
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 853 833 440

Aux termes de l'AGE du 01.06.2020, il a été décidé :

- de transférer le siège social à compter du 01.06.2020 Route de Cala Rossa - 20137 Lecci,

- de nommer Philippe SANTONI demeurant 65 corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio, en qualité de Président, en remplacement de Clara SANTONI, Président démissionnaire,

- de nommer Clara SANTONI demeurant 65 corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Philippe SANTONI, Directeur Général démissionnaire.

Inscription sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

EMMALU

Société Civile
Au capital de 1.500.000 €
Siège : Immeuble Lucchini
9, Cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio
847974201 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 04/01/2021, il a été décidé de remplacer l'objet social par : L'activité de location de chambres d'hôtes à titre onéreux et la fourniture de toutes prestations de services de nature para-hôtelière y attachées ; l'activité de loueur en meublé. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; Toutes opérations, pour son compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toutes natures et de toutes entreprises ; La participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises, le contrôle, la direction et la coordination de ses filiales et participations, la gestion administrative, comptable et financière des sociétés précitées ; Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. ". Mention au RCS d'Ajaccio.

AVIS

Par assemblée du 30 novembre 2020, les associés de la société DELTA CONSEIL ET REDACTION, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] lieu-dit Vetta, route de Cala Rossa, [840 059 943 RCS AJACCIO] ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de location meublée saisonnière et touristique, location de meubles de tourisme, conciergerie, service d'accueil, de ménage, de nettoyage et repassage de linge, et plus généralement toutes activités de services liées à la location saisonnière.

CLINIQUES D'AJACCIO

Société Anonyme
Au capital de 2.814.294,60 euros
Siège social : 12, avenue Napoléon III
20000 Ajaccio
425 102 936 RCS Ajaccio

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 21 janvier 2021 : Monsieur Michel MOZZICONACCI, demeurant Closerie Saint-François, 16 boulevard Pascal Rossini, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Directeur général délégué pour la durée du mandat du Directeur Général à compter du 21 janvier 2021, en remplacement de Madame Michèle MARI démissionnaire.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.



**TOMASI - VACCAREZZA
BRONZINI DE CARAFFA
TABOUREAU
GENUINI - LUISI**

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
Siège : 6, boulevard Paoli
20200 Bastia

Par PV d'AG du 28/11/2020, les Associés de l'AARPI TOMASI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA TABOUREAU GENUINI LUISI, inscrite au Barreau de BASTIA, dont le numéro SIRET est 30107512300010, dont le siège est sis 6, boulevard Paoli 20200 BASTIA, ont décidé d'ouvrir un second établissement principal à AJACCIO situé 8, Place du Général de Gaulle, Diamant II, 20000 AJACCIO, l'AARPI devenant ainsi Inter barreaux ; ont pris acte de la substitution des associés personnes physiques M. Benoît BRONZINI DE CARAFFA, M. Jacques VACCAREZZA, Mme Valérie TABOUREAU, Mme Claudia LUISI et M. Benjamin GENUINI par des SELARLU constituées respectivement par eux à compter du 1er janvier 2021. M. Benoît BRONZINI DE CARAFFA, M. Jacques VACCAREZZA, Mme Valérie TABOUREAU, Mme Claudia LUISI et M. Benjamin GENUINI restent avocats exerçant au sein de l'AARPI. A compter du 1er janvier 2021, les associés de l'AARPI sont : GENUINI AVOCAT, SELARLU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA représentée par M. Benjamin GENUINI, en qualité de gérant ; VACCAREZZA AVOCAT, SELARLU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA représentée par M. Jacques VACCAREZZA, en qualité de gérant ; TABOUREAU AVOCAT, SELARLU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, représentée par M. Benoît BRONZINI de CARAFFA AVOCAT, SELARLU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, représentée par M. Benoît BRONZINI de CARAFFA en qualité de gérant. M. BRONZINI DE CARAFFA, Mme LUISI et Mme TABOUREAU sont nommés gérants de l'AARPI. Les associés de l'AARPI ont décidé d'agréer en qualité de nouvel associé, et la Société BENARD BATTESTI AVOCAT, SELARLU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 Place du Général de Gaulle, Diamant II, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 892983271, représentée par Mme Marie Laure BENARD BATTESTI en qualité de gérant, à compter du 1er janvier 2021. Ils ont décidé de modifier la dénomination sociale de l'AARPI pour adopter TOMASI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA TABOUREAU GENUINI LUISI BENARD BATTESTI et ont décidé de proroger la durée de l'AARPI de 99 ans à compter du 25/11/2020. Les Conseils de l'Ordre de BASTIA et d'AJACCIO ont approuvé ces modifications en leur séance du 30 décembre 2020 et du 30 décembre 2020.

N° 42

LES FILLES

Société en Nom Collectif
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : La Croix di Lecci
20137 Lecci
504 772 294 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Suivant AG du 16/01/2021, les associées ont décidé : de modifier l'objet social de la société à compter du 16/01/2021 aux activités suivantes : Tabac - Presse Jeux de la Française des jeux - Amigo - Souvenirs - Tableterie, de transférer le siège social à compter du 16/01/2021 au Poretta Di Ciaccone - 20037 LECCI. En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés - Dépôt légal au GTC d'Ajaccio.

N° 43

BASTELICA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : 42, Cours Napoléon
20000 Ajaccio-319228797 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 16 janvier 2021, il résulte que :
- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 16/01/2021, aux activités suivantes :

Activités des sociétés holding.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
La société a pour objet : Activités des sociétés holding.

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 16/01/2021, celle suivante :

HOLDING BASTELICA.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
La dénomination de la société est : HOLDING BASTELICA.

- Le siège social a été transféré, à compter du 16/01/2021, de 42 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, à 38 avenue du Mont Thabor, Lotissement Papi, 20090 AJACCIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Le siège social est fixé à 38 avenue du Mont Thabor, Lotissement Papi, 20090 AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 44

DOMIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.493.620 euros
Siège social :
Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani
878 444 488 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2021, constatant les décisions unanimes des Associés, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée de 10 ans expirant à l'issue de l'AGO d'approbation des comptes devant statuer en 2031 sur l'exercice clos le 31/12/2030, Monsieur Gil VAUGELADE demeurant à Bastia [20200] 1793 Route Supérieure de Cardo, Villa Poggiale n°1.
Mention en sera faite au RCS,

Le Président,

N° 45

CADEX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de de 2.100.000 euros
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
CS 60001 - 20291 Bastia
538 846 585 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2021, constatant les décisions de l'Associée Unique, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée de 10 ans expirant à l'issue de l'AGO d'approbation des comptes devant statuer en 2031 sur l'exercice clos le 31/12/2030, Monsieur Gil VAUGELADE demeurant à Bastia [20200] 1793 Route Supérieure de Cardo, Villa Poggiale n°1.
Mention en sera faite au RCS,

Le Président,

N° 46

ALTA CONSEILS

SASU au capital de 4939,35 €
Siège social : Ciniccia, 20170 Levie
402880215 RCS Ajaccio

Par décision en date du 31/12/2020 l'associé unique a décidé : de modifier l'objet social qui devient : Prestations de conseil, de services, d'apporteurs d'affaires et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation, ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Dépôt RCS Ajaccio.

N° 47

KYRNOLIA

SA au capital de 37.030,28 €
Siège social :
Centre Commercial Castellani
Quartier Saint Joseph, 20700 Ajaccio
808 578 181 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs : M. Eric THIEFINE demeurant 3 avenue de Craponne - Bât C - 13100 Aix-en-Provence ; et Mme Véronique CROUIL-BOIS, née DEVINCK, demeurant 10 rue Quinault, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 48

CORBAJA

SCI au capital de 1.200€
Siège social : Villa Cappuccini
340 rte de St Florent - 20200 Bastia
809 047 830 RCS de Bastia

Le 18/11/2018, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 1.200€ afin de porter ce dernier à 1.036.120€. Mention au RCS de Bastia.

N° 49



SELARL

"Office Notarial de SAINT AVERTIN"

Notaires Associés
15, rue des Granges Galand
37550 Saint Avertin

REDUCTION DE CAPITAL

Société KALLISTE, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à PROPRIANO [20110], Les Hameaux de Propriano, identifiée au SIREN sous le numéro 530196666 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.000,00 euros à 840,00 euros.

Pour avis et mention, Le notaire.

N° 50

AVIS

L'associé unique de la SAS SVCD, au capital de 1.306.525 € dont le siège social est situé 17 Domaine de Suartello, 20090 AJACCIO et immatriculée au RCS d'ajaccio sous le n°842 650 954 a décidé par délibérations en date du 16 décembre 2020, deux augmentations du capital de 559.894 euros pour le porter de 1.306.525 euros à 1.866.419 euros, par création et émission au pair de 559.894 actions nouvelles de 1 euro chacune de nominal puis de 58.139 euros pour le porter de 1.866.419 euros à 1.924.558 euros par création de 58139 actions nouvelles de 1 euro chacune de nominal. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'ajaccio.

N° 51

Dénomination :

FB TRANSPORT

Forme : SARL

Siège social : Casta
20217 Saint-Florent
794002469 RCS de Bastia

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 4500 euros à 5500 euros.
Suite à une augmentation de capital intervenue en date du 12 Octobre 2020 les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 52

MODIFICATIONS

Selon Pv du 23/12/2020 du Président de ALTAGNA LEASING, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, Siège social : route des Sanguinaires, Résidence les Calanques, 20000 Ajaccio, 892 159 542 RCS Ajaccio, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée le même jour par les associés, d'un montant de 5.600.000 € le portant à 5.601.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 53

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE

SASU au capital de 37.000 €
Siège social :
Centre Commercial Castellani
Quartier Saint Joseph - 20700 Ajaccio
817 503 576 R.C.S. Ajaccio

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 novembre 2020, il a été constaté la réduction du capital d'un montant de 3.561 € pour être ramener de 37.000 € à 33.439 € par résorption à due concurrence des pertes, puis d'une réduction de capital d'un montant de 28.423,15 € pour le ramener de 33.439 € à 5.015,85 € par réduction de la valeur nominal des actions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'Ajaccio.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 54

CONCIERGERIE DU CAP CORSE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Lieu-dit Morta
20238 Centuri
825 188 436 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Octobre 2020, il résulte que :

- Les associés statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 55

CHIAROMA

Société par Actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Cateraggio, 20270 Aléria
848 831 731 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20/01/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 56

REVMAR

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau Ghjesiola
route d'Araggio, 20137 Porto-Vecchio
830 172 110 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/20, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 57

INTERMENAGER

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100,00 €
Siège social : Rue François Lotta
ZI de Furiani - 20600 Bastia
819 058 736 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 22 janvier 2021, il résulte que :
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 58

LES 5 CHEMINS

S.C.I. au capital de 1000 euros
Siège de liquidation : Oletta 20232
Lieu-dit Guadella
533 095 733 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/20 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marc GUIFFRIDA, demeurant Provence Logis de Montesoro, Bât 66, 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Guadella, 20232 Oletta. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 59

INSTITUT LE COIN NATUREL

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : Lieu-dit Stangone
20117 Eccica-Suarella
412 050 064 RCS Ajaccio

Le 31/12/2020, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020, nommé liquidateur Mme Marie-Claude TROST, Lieu-dit Stangone, 20117 Eccica-Suarella et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 31/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 60

Z.R. PROMO

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social : Villa « à Noce »
Lieu-dit Canale - 20600 Furiani
452 249 758 RCS Bastia

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2020, il a été pris acte de la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er octobre 2020. Quitus a été donné au liquidateur de sa gestion et de son mandat. La société sera radiée du RCS de Bastia.

N° 61

AVIS

Par acte d'avocat électronique contresigné le 17 juin 2020, les associés de la société civile COLOMBA au capital de 1000 euros dont le siège est 4 allée des Bougainvilliers, Ld Licciola, 20200 SAN MARTINO DI LOTA [794 223 131 RCS BASTIA] ont décidé la dissolution anticipée de la société sa mise en liquidation amiable. Madame Anne PIETRONAVE demeurant 4 allée des Bougainvilliers, Ld Licciola, 20200 SAN MARTINO DI LOTA a été désignée liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 62

JABCA

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 750 euros
Siège social : 1, rue Emmanuel Arene
20000 Ajaccio (Corse)
522 597 905 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique, à la date du 4 juin 2020, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 63

Z.R. PROMO

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social : Villa « à Noce »
Lieu-dit Canale - 20600 Furiani
452 249 758 RCS Bastia

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er octobre 2020. Mme Marie-Louise LUIGI épouse ZIRPOLO, demeurant Le Tyrrhénienne - Quai des Martyrs - 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Villa « à Noce » Lieu-dit Canale - 20600 Furiani.

N° 64

MONTE GROSSO

Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 80 euros
Siège social : Chemin de Casabiti
Route Saint André
20620 Biguglia (Haute-Corse)
440 974 897 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- Par décision du 31 décembre 2020, l'associé unique, agissant également en qualité de Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, décidé la répartition du produit net de la Liquidation, prononcé la clôture des opérations de Liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 65

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 20-1187

EXTRAIT

Par jugement du 11 janvier 2021, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Société Civile Vannuccimmo,
ayant son siège Rte Nationale 193
20620 Biguglia

Forme : Société Civile Vannuccimmo
Inscrite au RCS : N°SIREN 507 751 147
Activité : Location immobilière
Date de cessation des paiements :
11 janvier 2021
Juge Commissaire : Monsieur ALBARADE, Juge Commissaire Titulaire et
Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge
Commissaire Suppléant
Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
Ld Canale - 20600 Furiani
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 66

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-138

EXTRAIT

Par jugement du 11 janvier 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Luc Bordin, ayant son siège social
L.D Pantane - 20239 Rutali

Pour extrait : Le Greffier.

N° 67

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-404

EXTRAIT

Par jugement du 11 janvier 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Badr Satori, ayant son siège social
Golf Academie Casinca
Ld Finocchietto
20215 Vescovato

Pour extrait : Le Greffier.

N° 68

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 08-1545

EXTRAIT

Par jugement du 11 janvier 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Michel Casamatta,
ayant son siège social
Chemin de Fitelle
20240 Ghisonaccia

Pour extrait : Le Greffier.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 69

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-292

EXTRAIT

Par jugement du 11 janvier 2021, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Odile Graziani-Versini,
ayant son siège social
Rés. Fleur de Mai - Lupino
Avenue de la Libération
20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTESAMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DU CARREFOUR
ENTRE LA RT 30 ET L'EX RD 208**COMMUNES D'URTACA ET LAMA****(Projet poursuivi par la Collectivité de Corse)**

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 429-2020 du 23 décembre 2020] :
Pendant 20 jours consécutifs, du vendredi 29 janvier 2021 au mercredi 17 février 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire des communes d'Urtaca et Lama :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement et de mise en sécurité du carrefour entre la RT 30 et l'ex RD 208 ;

* L'enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairies d'Urtaca et Lama.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 13 novembre 2020] :

Madame Gabrielle CASANOVA recevra le public en mairies d'Urtaca et Lama, selon les modalités suivantes :

* vendredi 29 janvier 2021, de 9 h 30 à 13 h 30, en mairie d'Urtaca ;

* vendredi 29 janvier 2021, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Lama ;

* mercredi 17 février 2021, de 9 h 30 à 13 h 30, en mairie d'Urtaca ;

* mercredi 17 février 2021, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Lama.

En cas d'empêchement de Madame Gabrielle CASANOVA, les permanences seront assurées par Madame Carole SAVELLI, commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 48 21 39 pour la mairie d'Urtaca, et 04 95 48 21 05 pour la mairie de Lama].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairies d'Urtaca et Lama.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mercredi 17 février 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies d'Urtaca et Lama, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse [téléphone : 04 20 03 97 55 pour la partie technique, et 04 95 34 81 98 ou 04 95 34 81 96 pour la partie administrative].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

**Commune de Cutuli à Curtichjatu****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° MA-ARR-2021-004 du 18.01.2021 le maire de la commune de Cutuli à Curtichjatu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de l'ancien chemin communal de Funtanredda dans le domaine privé de la commune, en vue de la cession de parcelles pour régularisation.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant 15 jours, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture, du vendredi 12 février 2021 à 9H00 au vendredi 26 février 2021 inclus à 17H00.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Cutuli à Curtichjatu - 20167 Cutuli à Curtichjatu.

Monsieur Dominique FARELLACCI est désigné commissaire enquêteur par le Maire de Cutuli à Curtichjatu, et recevra en mairie :

* Vendredi 12 février 2021 de 9H00 à 12H00

* Vendredi 26 février 2021 de 14H00 à 17H00

Le public se rendant en mairie devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Cutuli à Curtichjatu aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

PETR du Pays de Balagne,

Pouvoir adjudicateur :

Nom, adresses et point(s) de contact :

PETR du Pays de Balagne,
Second étage de l'hôtel de ville de l'Ile-Rousse,
rue Pasquale Paoli, 20220 L'Ile-Rousse
Tel : 04.95.56.28.89Courriel : paysdebalagne@orange.fr

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur :

www.e-marchespublics.com

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres sous format électronique :

www.e-marchespublics.com

Intitulé : Inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche du pays de Balagne

Description succincte du marché : Marché de prestation intellectuelle comprenant 3 lots :

- Lot 1 : Photo-interpretation et traitement d'images

- Lot 2 : Recueil de la mémoire des habitants

- Lot 3 : Numérisation de données géographiques sous SIG

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères pondérés comme suit :

Valeur technique 60% :

Compréhension de la commande et méthodologie de conduite de la mission [30 points]

Organisation générale de l'équipe pluridisciplinaire, moyens humains et techniques prévus pour cette opération avec les qualifications de chaque intervenant et la répartition des tâches au sein de l'équipe pour assurer le bon déroulement de chaque phase de l'opération [20 pts]

Calendrier détaillé [10 pts]

Valeur Prix 40%

Notation sur 40 attribuée de la manière suivante :

 $Ni = 40 \times Po / Pi$

Ou Ni est la note sur 40 du candidat.

Po le prix de l'offre la moins disante, et Pi le prix du candidat.

L'offre la moins disante obtenant la note de 40.

Date limite de réception des offres : lundi 1er mars 2021 à 14h00.

Date d'envoi du présent avis : vendredi 22 janvier 2021.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Opérations de maintenance correctives de niveaux 3,4 et 5 comprenant les travaux in situ, les travaux de remise en état en atelier et les fournitures diverses concernant les groupes électropompes équipant les stations de pompage de l'OEHC.

Référence acheteur : 2021-004-SE

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget de fonctionnement de l'OEHC.

Le paiement s'effectuera, par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

10% Performances en matière de protection de l'environnement

50% Prix

Remise des offres : 19/02/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le : 20/01/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 74

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le jeudi 4 mars 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

1ER LOT :

SUR LA COMMUNE D'ALERIA (HAUTE-CORSE) :

Parcelle agricole en friche cadastrée A 1087 d'une contenance de 64a 93ca

MISE A PRIX : 800,00 €

2ème LOT :

SUR LA COMMUNE DE TALLONE (Haute-Corse) :

Parcelles agricoles en friche cadastrées C 358-361-132-327

d'une superficie totale de 15ha 42a 81ca

MISE A PRIX : 19.350,00 €

3ème LOT :

SUR LA COMMUNE DE TALLONE (Haute-Corse) :

Parcelles agricoles en friche cadastrées C 363-367-369-371

d'une superficie totale de 06ha 11a 35ca

MISE A PRIX : 7.750,00 €

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 76

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le jeudi 04 mars 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Dans le golfe de LOZARI sur un terrain cadastré sur la commune de BELGODERE section A 751-754 et sur la commune de PALASCA section B 382-384-387 et 389 : Trois bungalows dans le club de vacances « BELAMBRA » avec piscine, restaurant et plage aménagée correspondant aux lots 69 - 70 - 71 de l'EDD comprenant chacun une terrasse ; une entrée ; un salon salle à manger avec cuisine américaine ; une chambre avec lit superposés et un lit simple ; une chambre avec lit double ; une salle de bains avec WC d'une superficie de 31,92 m2

MISES A PRIX EN TROIS LOTS :

LOT 1 : lot numéro 69 de l'EDD : 70.000 €

LOT 2 : lot numéro 70 de l'EDD : 70.000 €

LOT 3 : lot numéro 71 de l'EDD : 70.000 €

LOT UNIQUE

MISE A PRIX :

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 9 février 2021 de 10h à 11h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 75

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le jeudi 18 mars 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE VESCOVATO (Haute-Corse)

Lot n°1 :

Parcelle B 77 au lieu-dit CAMPORE

d'une contenance de 56ca enclavée sur laquelle se trouve une maison

Mise à prix : 35.000,00 €

Lot n°2 :

Parcelle non bâtie cadastrée

B 80 au lieu-dit CAMPORE d'une contenance de 23a 73ca

Mise à prix : 20.000,00 €

Lot n° 3 :

Parcelle non bâtie et enclavée cadastrée B 286

au lieu-dit SALVIASCHÉ d'une contenance de 75a 05ca

Mise à prix : 5.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 11.02.2021 de 11h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 77

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Externalisation globale de l'hébergement du système d'information de l'ODARC

Référence acheteur : 008-2020

Nature du marché : Services

Procédure avec négociation

Classification CPV :

Principale : 72514000 - Services de gestion des installations informatiques

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06
Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460

catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre. Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 346898 euros ;

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 29/12/20

Marché n° : 008-2020

SITEC, ZI du Vazzio, 20090 AJACCIO

Montant HT : 346.898,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 22/01/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**JO2 AVIS DE MARCHÉ**

APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

AVIS DE MARCHÉ**DIRECTIVE 2014/24/UE**

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1] NOM ET ADRESSES**

Commune de Zonza,
Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,
Téléphone : [+33] 4 95 71 53 80,
Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr,
Fax : [+33] 4 95 71 49 18,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.zonza.fr>
Adresse du profil acheteur : <http://zonza.e-marchespublics.com>

I.2] PROCÉDURE CONJOINTE**I.3] COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <http://zonza.e-marchespublics.com>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
par voie électronique à l'adresse : <http://zonza.e-marchespublics.com>
à l'adresse suivante :

I.4] TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Commune

I.5] ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1] ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1] Intitulé : Fourniture de plateforme de Mouillage
Numéro de référence : AO ZONZA 2021-01

II.1.2] Code CPV principal :

Descripteur principal : 34515000.

II.1.3] Type de marché : Fournitures

II.1.4] Description succincte : Fourniture de 14 plateformes de mouillage pour l'aménagement du plan d'eau de la commune de Zonza
II.1.5] Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6] Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2] DESCRIPTION**II.2.1] Intitulé : .**

Lot n° :

II.2.2] Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34515000.

II.2.3] Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01]

Lieu principal d'exécution : Sainte Lucie de porto vecchio

II.2.4] Description des prestations : Fourniture de 14 plateformes de mouillage pour l'aménagement du plan d'eau de sainte Lucie de Porto Vecchio
II.2.5] Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
II.2.6] Valeur estimée

Valeur hors TVA : EUR.

II.2.7] Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en jour : 70

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9] Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10] Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11] Information sur les options

Options : non

II.2.12] Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non
II.2.13] Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non
II.2.14] Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,
ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1] CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1] Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions :

III.1.2] Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : .../....

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3] Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5] Informations sur les marchés réservés :

III.2] CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1] Information relative à la profession

III.2.2] Conditions particulières d'exécution :

III.2.3] Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4] Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1] DESCRIPTION**

IV.1.1] Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3] Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
IV.1.4] Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5] Information sur la négociation

IV.1.6] Enchère électronique :

IV.1.8] Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP]

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

IV.2] RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1] Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2] Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
22 Février 2021 à 12:00

IV.2.3] Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4] Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6] Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4

[A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7] Modalité d'ouverture des offres

Date : 23 Février 2021 à 14:00

Lieu : Sainte Lucie de porto Vecchio

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1] RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2] INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3] INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**VI.4] PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1] Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr> .

VI.4.2] Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Bastia,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.4.3] Introduction de recours :

VI.4.4] Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5] DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 22 Janvier 2021

N° 83

F1 - FORMULAIRE AVIS DE MARCHÉ

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RECTIFICATIF

Département(S) de publication : 20A - Annonce N°21-1112

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna,
Correspondant : Directeur des services techniques,
Mairie annexe de Porticcio - BP 93 - 20166, Porticcio
Tel. : 04-95-25-29-29, Telecopieur : 04-95-25-06-21,
Courriel : dst@mairie-gpp.corsica

adresse internet : <http://www.grosseto-prugna.fr/>

Objet du marché : Entretien de l'éclairage public de la Commune de Grosseto-Prugna Porticcio.

CPV - Objet principal : 34993000.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Informations rectificatives :

Dans la rubrique "Date limite de réception des offres":

Au lieu de : "27 Janvier 2021 à 12:00", lire : "03 Fevrier 2021 à 12:00".

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/01/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : COTÉ PORT
FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 900 euros
SIEGE : Chez SCI Carlu Maria, Lotissement des Iles, 20220 Ile Rousse

OBJET : L'exploitation par création ou location-gérance d'un hôtel avec restaurant.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PRESIDENT : Monsieur Antoine LUCIANI demeurant Lotissement Castelaccio, Route de Bastia, 20220 Monticello,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 95

AVIS

Suivant acte SSP en date du 31/12/2020 enregistré le 20/01/2021 au SIE de AJACCIO, dossier N° 2021 00002246, référence N°2AD4P31 2021 A 00072, BOUCHERIE DE PORTICCIO, SARL au capital 10.000€, Les Marines II, 20166 PORTICCIO, 495 341 752 au RCS d'AJACCIO, a cédé à : LA PAUSE GOURMANDE-SAS au capital 500€, Les Marines II, 20166 PORTICCIO, 889 754 222 au RCS d'AJACCIO, un fonds de commerce de Boucherie, charcuterie, traiteur sans vente de boissons alcoolisées sis et exploité Les Marines II, 20166 PORTICCIO comprenant Eléments incorporels et corporels moyennant le prix de 65.000€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2021.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : Maître Sébastien LOVICH, 1 rue Jérôme Peri, 20000 Ajaccio.

ATELIER FEDERICI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège : Résidence le Belvédère

Bâtiment A, 20213 Penta Di Casinca,

RÉDUCTION CAPITAL SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/12/2020, le capital social a été réduit d'une somme de 250 Euros pour être ramené à 750 Euros par rachat et annulation de 25 actions.

La modification de l'article 7 des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 1000.00 Euros (mille euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 750.00 Euros (sept cent cinquante euros).

L'AGE prend acte de la démission de Mr Gautier DESCHAMPS de ses fonctions de directeur général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis et mention,

N° 97

BRICOVAL

SAS au capital de 232.000 €

Siège : Santa Giulia, 20110 Propriano

494113590 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 30/11/2020, la société Société anonyme à conseil d'administration SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATION DU GROUPE TOUSSAINT MOCCHI (GMT) au capital de 1.494.000 €, sise route de sartene 20110 PROPRIANO N°334138278 RCS de AJACCIO, associée unique de la société BRICOVAL, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société à compter du 31/12/2020 dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

**Lyria OTTAVIANI**

Avocat

18, boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.31.10.42

Fax : 04.95.32.28.63

Email : lottaviani@orange.fr

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°96 parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle du 11 décembre 2020 (# 6851 AL11), concernant l'apport de l'entreprise individuelle de Madame Marie-Pierre PE-TRIGNANI à la SARL "Lucciana Immobilier" en formation, il a été omis de préciser que tout créancier non inscrit de l'apporteur devait faire connaître au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, sa qualité de créancier et la somme qui lui est due, dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues aux articles L. 141-12 et L. 141-13 du Code de commerce.

Pour avis,

N° 99

VALMAT

SAS au capital de 486.800 €

Siège : Santa Giulia, 20110 Propriano

494113558 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 30/11/2020, la société Société anonyme à conseil d'administration SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATION DU GROUPE TOUSSAINT MOCCHI au capital de 1.494.000 €, sise route de sartene 20110 PROPRIANO N°334138278 RCS de AJACCIO, associée unique de la société VALMAT, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société à compter du 31/12/2020 dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-METROPÔLE

445, Boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-METROPÔLE

Par jugement en date du 16/12/2020, le Tribunal de Commerce de Lille-Métropole a MODIFIÉ LE PLAN DE CESSIION à l'égard de :

SAS CAMAIEU INTERNATIONAL
211 Avenue Brame - 59100 Roubaix
Activité : Vente de tous articles sous toutes ses formes

RCS Lille-Métropole : B 345086177 (1992B00953)

Etablissement [s] secondaire [s] hors ressort inscrits :

RCS Bastia 345086177 (2008 B 509)
Centre Commercial La Rocade - RN 193 - 20600 Furiani

Le Greffier Associé du Tribunal de Commerce.

N° 101

ARICE

SAS en liquidation

Capital de 1.000 €

Siège Social : Lieu-dit SARDANI

20146 Sotta

R.C.S Ajaccio : 829 938 752

L'AGE réunie le 31 décembre 2020, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M ATTARD-BALLONI Michel, demeurant Lieu-dit SARDANI, 20146 Sotta. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71





Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**

 Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN et de ses partenaires Oui Non
 Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



SHOWROOM SPA

WWW.CORSESPA.COM

SHOWROOM DE TRAVO

12 Z.I. de Travo
Face à la B.A. 126
20240 Ventiseri
06 73 54 19 19



ARGENT & DROIT - EMPLOI

FRAUDE À L'IDENTITÉ, UN FLÉAU CROISSANT EN PÉRIODE DE CRISE



À l'ère de la dématérialisation, la fraude à l'identité en ligne représente un véritable danger pour les particuliers et les entreprises. Permis de conduire trafiqué, photo de passeport échangée, visa falsifié, les fraudeurs ne manquent pas d'imagination !

Se faire passer pour un autre peut rapporter gros. Ouvrir un compte bancaire avec une fausse identité, obtenir des aides financières publiques sans droits ou encore faire son shopping au détriment d'autrui sont quelques-unes des nombreuses opérations qui incitent les fraudeurs à falsifier des documents officiels. Et, justement, les périodes de crise sont une aubaine pour les délinquants...

UNE QUESTION D'OPPORTUNITÉ

Selon le baromètre annuel établi par Onfido, une entreprise spécialisée dans la vérification d'identité et l'authentification en ligne pour le compte de services financiers et de plateformes web, le taux moyen de ce type de fraude a connu une forte hausse dès le printemps 2020 au niveau mondial (+41% de tentatives en un an) et en France (+29%, avec un pic à 13,4% en juin), en passant de 6,6% à 8,5% en une année à l'échelle nationale. Gimena Diaz, vice-présidente Europe du Sud de la société et ancienne dirigeante de PayPal France, nous explique les causes de ce phénomène.

«Toutes les crises, de façon générale, ont un impact sur la fraude, puisque deux éléments principaux sont alors réunis: le besoin, autrement dit les problématiques financières qui incitent à passer à l'acte, mais aussi l'opportunité de le faire. Or, 2020 a été une année d'accélération de la digitalisation en très peu de temps.»

Entre un développement rapide de services en ligne et un flot de consommateurs qui avaient l'habitude de réaliser un certain nombre de transactions dans le monde physique et qui se sont retrouvés digitalisés par la force des choses, de nombreuses failles de sécurité ont ainsi laissé le champ libre aux délinquants.

LA FRAUDE « FACILE »

Après avoir passé au crible plusieurs millions de transactions, Onfido s'est aperçue que ce sont surtout les fraudeurs occasionnels qui ont profité de la pandémie. En effet, la fraude dite « facile » a explosé de +25% dans l'Hexagone et représente deux tentatives sur trois [66%] en 2020. On parle ici de personnes qui ont utilisé des techniques à la portée de tous pour falsifier le texte ou la photo de documents d'identité officiels du type passeport, carte d'identité, visa, carte de séjour ou permis de conduire.

Certains tentent aussi de contourner les procédures de vérification nécessitant de faire un selfie. Et en 2020, le déguisement a

été particulièrement à la mode ! *«Même si ces techniques existaient déjà, on a assisté à l'utilisation importante des photos de visage en 2D qu'on met devant soi en faisant des trous pour les yeux, ainsi que des masques plus élaborés en résine imprimés en 3D et enfilés sur la tête»*, détaille Gimena Diaz. De leur côté, les fraudeurs aguerris recourent de plus en plus aux deep fakes, ces techniques permettant de créer un visage de façon complètement numérisée et même de l'intégrer dans une vidéo truquée.

LES OPÉRATIONS SENSIBLES EN LIGNE DE MIRE

Évidemment, le secteur financier est une cible de choix pour les fraudeurs. Toutefois, en France, c'est l'e-commerce qui a été le plus touché par le phénomène avec plus de 2,5% de suspicions de fraudes, contre 2% pour les services bancaires en 2020. Des résultats une fois encore expliqués par l'augmentation très forte des services web du fait des restrictions sanitaires.

Les transactions qui ont le plus de valeur sont bien entendu en ligne de mire. Il peut ainsi s'agir d'achats de plusieurs centaines d'euros payables de façon échelonnée sur un site d'e-commerce qui impose une vérification d'identité. De même, l'ouverture d'un compte bancaire, son activation mais aussi la récupération de son mot de passe sont autant de procédures sensibles. Face à des tentatives de fraude de plus en plus nombreuses, l'heure est donc venue de renforcer le niveau de sécurisation de nos opérations digitales.

ZOOM SUR LA PRÉVENTION

La tendance à la numérisation impose de prendre certaines précautions. Les particuliers doivent être très prudents dans la numérisation de leurs informations personnelles, afin de s'assurer qu'elles ne se retrouvent pas à la portée du premier venu sur internet. De même, en cas de vol ou de perte de vos papiers, portez immédiatement plainte, prévenez votre banque et surveillez de près toute nouvelle opération.

Les entreprises ont quant à elles un devoir de sécurisation des données de leurs clients et doivent adapter leurs outils de vérification à l'évolution des nouvelles attaques. Au-delà du mail, d'un numéro de téléphone et de la fourniture d'un document officiel, de plus en plus de plateformes web imposent par exemple de confirmer son identité en prenant un selfie pour toute transaction importante. ■ LPA

«Toutes les crises, de façon générale, ont un impact sur la fraude, puisque deux éléments principaux sont alors réunis: le besoin, autrement dit les problématiques financières qui incitent à passer à l'acte, mais aussi l'opportunité de le faire.»

PROTÉGER SON COMPTE BANCAIRE



DES ARNAQUES SUR INTERNET

Crise sanitaire oblige, les échanges se dématérialisent.

Les banques, qui avaient déjà entamé leur virage numérique, n'échappent pas à cette évolution forcée.

Les pirates en tout genre ont bien compris qu'il y avait là une nouvelle opportunité d'arnaques plus ou moins élaborées.

Voici comment s'en prémunir.

La pandémie de Covid-19 confine jusqu'aux échanges quotidiens qui trouvent désormais refuge sur la Toile. La tendance n'est pas nouvelle mais s'accélère et ne devrait plus faire machine arrière. Tout se passe, désormais, en ligne. Pour le meilleur et pour le pire. Les banques avaient entamé cette évolution il y a quelques années maintenant. La multiplication des enseignes sans bureaux physiques (Nickel, Boursorama, Hello Bank, Monabanq, etc.), le plus souvent des filiales de maisons-mères bien historiques, a bouleversé en profondeur le secteur en facilitant le quotidien de leurs utilisateurs. Cette simplification n'a toutefois pas que des bons côtés. Le continent numérique n'est pas le bel éden promis et de nombreux dangers rodent. Margoulin, pirates et autres hackers ont bien compris qu'il y avait dans cette révolution digitale des promesses d'enrichissement douteux. En ces temps d'épidémie, il est important de rester vigilant.

LES RÉSEAUX SOCIAUX EN PREMIÈRE LIGNE

Les réseaux sociaux sont le nouveau terrain de jeu des arnaqueurs. La stratégie qu'ils utilisent le plus est simpliste, voire grossière, mais peut piéger les internautes les moins attentifs. La plupart du temps, les pirates usent de faux comptes aux couleurs de la banque pour entrer en contact avec les clients via la messagerie privée des principaux réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Messenger, etc.). Le message d'accroche est souvent alarmiste: un défaut de sécurisation, le blocage d'une carte de crédit ou encore un découvert à combler en urgence. L'objectif est d'obtenir les codes de connexion au compte client de la cible ou les informations sur la carte bancaire (numéro, date d'expiration, cryptogramme). Pour se prémunir de ce genre de pratiques, il suffit de ne donner aucune donnée confidentielle sur ces messageries. Jamais les services clients des banques ne demanderont les identifiants d'un compte ou les données de carte.

De plus, les réseaux ont mis en place un système de vérification des profils via une signalétique claire après le nom de l'utilisateur, en l'occurrence après celui de la banque. Sans cette indication, le compte est vraisemblablement faux. Ces règles à suivre – ne divulguer aucune information sensible et bien vérifier l'identité de son interlocuteur – sont valables pour tout échange dématérialisé, mail et SMS compris.

SE MÉFIER DES BONNES AFFAIRES

La grande tendance de l'arnaque actuelle, sur internet, est le message (mail, SMS ou messagerie instantanée) qui annonce une bonne nouvelle. Un trop payé d'impôts, un remboursement de la CAF, le gain chanceux d'un téléphone ou d'un appareil ménager. Quelle que soit la forme, le principe reste le même. Il s'agit de récupérer les informations bancaires de la victime afin de lui faire parvenir les fonds qu'elle aurait miraculeusement gagnés.

Certains faux sont particulièrement bien élaborés et il n'est pas surprenant que les internautes les moins attentifs, souvent les personnes âgées qui font leurs premiers pas sur la Toile, tombent dans le panneau. Là encore, la prudence s'impose. Il convient de bien vérifier les liens qui sont fournis: la plupart du temps, ils ne sont pas sécurisés ou mènent vers des sites suspects. Au moindre doute, il est indispensable de contacter l'entreprise ou l'administration en question. Le site gouvernemental www.cybermalveillance.gouv.fr est très utile. Enfin, les dangers viennent souvent des smartphones et des stores (PlayStore de Google ou AppStore d'Apple). Il faut mettre à jour régulièrement ses applications afin d'éviter de terribles malwares comme le redoutable Cerberus capable d'intercepter les codes de connexion bancaires et les SMS de sécurité envoyés pour sécuriser les échanges. La prudence est plus que jamais de mise. ■



Ces règles à suivre – ne divulguer aucune information sensible et bien vérifier l'identité de son interlocuteur – sont valables pour tout échange dématérialisé, mail et SMS compris.

SANTÉ

LES PROFESSIONNELLS EN SOUFFRANCE



Photo Alberto Giuliani

Au printemps dernier, ils étaient acclamés en héros chaque soir. Mais les héros sont, plus que fatigués, en souffrance. Et la Covid-19, si elle n'a pas arrangé les choses, n'est pas seule responsable de leurs maux. C'est en tout cas le constat qui se dégage d'une enquête lancée par le collectif Santé en danger à propos de la souffrance au travail.

Depuis sa création, en juillet 2020, le collectif Santé en danger recueille de nombreux témoignages de professionnels de santé sur le mur de son groupe Facebook, qui compte désormais près de 200 000 membres. Si certains dépeignent, de manière générale, un contexte dégradé, nombreux sont ceux qui, à titre personnel, affirment être «au bout du rouleau» et évoquent, plus qu'un malaise ou un blues, une véritable souffrance. D'où l'idée d'approfondir la question au moyen d'un sondage, réalisé du 26 novembre 2020 au 10 janvier 2021, via un questionnaire disponible en ligne sur le site Drag'n Survey. Les résultats sont sans appel puisque 97,3% des sondés font état d'une augmentation de leur souffrance au travail depuis qu'ils ont commencé à exercer, une majorité d'entre eux (57,53%) étant en exercice depuis plus de 15 ans. Pour 59,8%, elle a même fortement augmenté depuis leur arrivée dans la profession, 18,3% allant jusqu'à faire état d'une augmentation extrême.

Invités à quantifier l'intensité de cette souffrance, sur une échelle de 0 à 10, ils sont 59,10% à la situer entre 7 et 10. Aussi la plupart des sondés confient-ils avoir déjà ressenti, sur leur lieu de travail: une sensation de stress insurmontable (44,88%), l'envie irrésistible de pleurer (46,74%) mais aussi, par dessus tout, la tentation de «jeter l'éponge» (74,69%). Ils ne sont que 5,39% à affirmer ne pas s'être sentis concernés par au moins une de ces trois situations. Source de souffrance, le fait, pour des professionnels a priori chevronnés (5% seulement des répondants ont moins de 3 ans d'ancienneté) de s'être sentis en difficulté sur leur lieu de travail. Plus de 55% ont été dans cette situation, dont 33,5% disent l'avoir ressenti très fortement. Si plusieurs causes de difficulté sont identifiées, certaines sont plus fréquemment mises en avant. En premier lieu, (80,5%) un manque de reconnaissance de leur travail. Mais aussi, pour 71,48%, un manque en personnel, tandis que 59,5% évoquent également l'augmentation des cadences et que 54,1%

citent entre autres motifs les ingérences liées au management et que 30,8% disent avoir eu à subir des difficultés en rapport avec un harcèlement moral. Seuls 0,4% des sondés ne retenaient aucun des motifs de difficultés évoqués.

Avoir, sur le moment, envie de tout plaquer est une chose. Envisager sérieusement de le faire en est une autre. Et pourtant, outre que près des trois quarts des professionnels de santé sondés disent avoir été tentés de «jeter l'éponge» ils sont 67,1% à envisager une reconversion professionnelle, voire changer radicalement de profession (16,48%). Cette situation de souffrance a conduit 39,9% des répondants à consulter, le plus souvent un médecin généraliste (48,1%), mais certains ont fait appel à un psychologue (26%) voire un psychiatre (11,6%) et ils sont 38,8% à avoir été mis en arrêt de travail tandis que 34,2% ont dû suivre un traitement médicamenteux. Quant à savoir ce qui pourrait améliorer concrètement leur situation, 84,5% des professionnels de santé estiment «qu'être reconnu» pourrait être un facteur de protection et 76,6% voudraient au moins «être entendus», tandis que 64,4% jugent nécessaire que leurs responsables (cadres, institutions, directeur d'établissement) soient formés aux spécificités rencontrées sur le terrain.

Les résultats du sondage sont destinés à permettre de formuler une liste de propositions visant à une meilleure prise en compte de la souffrance au travail des professionnels de santé. ■ AN

REPÈRES

Le sondage a porté sur 1 877 professionnels de santé exerçant dans toute la France, dont 14 en Corse et 22 pour l'ensemble des Drom. Les répondants sont en majorité des salariés (86,1%) et 91,1% sont des femmes. Plus de la moitié (55,3%) des sondés sont âgés de 36 à 50 ans et 67% d'entre eux travaillent au contact des adultes. ■

JANVIER

COVID-19? KÉSAKO?



«*Une mystérieuse épidémie*», «*une pneumonie étrange*», «*un virus qui touche une province chinoise*». En janvier 2020, on commence à peine en ces termes à entendre de premiers médias français évoquer celui qui n'a même pas encore été affublé du nom de Covid-19 par l'Organisation mondiale de la santé [OMS]. Personne ne peut alors se douter que celui-ci deviendra notre pire cauchemar lorsque l'Agence France Presse sort sa première dépêche consacrée au sujet le 5 janvier. «*Mystérieuse pneumonie en Chine*» titre-t-elle en évoquant 59 personnes souffrant du virus. «*Les autorités chinoises démentent toutefois qu'il s'agisse du Sras, une maladie virale responsable de centaines de morts en 2003*», indique-t-elle encore. Quelques jours plus tard, l'OMS fait un lien entre les malades et un marché de gros de poissons et d'animaux vivants dans la ville de Wuhan. Tout cela semble tellement loin et contenu à une zone délimitée, qu'elle se prononce encore contre toute restriction de voyages vers la Chine. Et puis au milieu du flot d'informations que l'on avale tous les jours, ce qui est encore décrit comme une «*grippette*» apparaît encore comme un virus comme tant d'autres dont on ne se souviendra plus d'ici quelques mois. Au point que même quand le 11 janvier le premier mort est officiellement recensé en Chine, rares sont ceux qui s'inquiètent à l'autre bout du monde, a fortiori sur notre île perdue au cœur de la Méditerranée. Et puis il faut dire qu'en Corse, on a bien d'autres choses à penser. Par exemple, on panse encore les plaies de la tempête Fabien qui nous a durement frappé fin décembre et fait des dégâts considérables notamment dans la région ajaccienne. On se souviendra d'ailleurs longtemps des images des pistes de l'aéroport Napoléon Bonaparte complètement submergées une semaine durant. Jamais loin, l'éternelle crise des déchets fait aussi encore et toujours les gros titres de l'actualité insulaire. Alors que Prunelli vient de rouvrir après avoir été un temps fermé fin 2019, le centre de stockage de Viggianello est pour sa part toujours bloqué, et les balles de déchets s'amoncellent partout dans l'île. Pendant ce temps à Corte, Rossano Ercolini, Toscan pionnier du zéro déchet, est invité à Corte par le collectif Zeru Frazzu où il livre ses recommandations pour la Corse. Des recommandations qui n'ont semble-t-il pas trouvé suffisamment d'écho, puisqu'un an plus tard l'île se trouve toujours dans le même marasme, alors qu'un rapport sur la gestion des déchets doit prochainement être présenté à l'assemblée de Corse, après avoir été retiré de l'ordre du jour à la dernière minute lors de la session de décembre.

Début janvier 2020 a aussi été secoué par la grogne autour de la réforme des retraites et la grève généralisée en découlant qui a

touché tous les secteurs. Le 9 janvier, un autre conflit social, lié à la desserte maritime de l'île, a aussi réveillé de vieux démons en Corse. La compagnie la Méridionale est en effet une fois de plus entrée en grève, après que l'appel d'offres pour la desserte des ports de Propriano et Porto-Vecchio depuis Marseille ait été déclaré à nouveau infructueux par l'Office des transports. De quoi laisser planer le doute sur l'avenir de la compagnie. Inquiets, ses salariés durcissent le ton et bloquent les ports, notamment à Marseille. Impactée par les effets du mouvement, la Corsica Linea se voit elle aussi contrainte d'annuler ses rotations mi-janvier durant plusieurs jours. De quoi causer de sérieux problèmes d'approvisionnement pour les supermarchés qui se vident à vue d'œil. Les premiers bateaux ravitaillant l'île pourront enfin naviguer avec une centaine de remorques de marchandises au bout du 10^e jour de grève. Et puis aussi, en janvier 2020, on commençait à sentir souffler le vent de la campagne des élections municipales. Si à Ajaccio, Laurent Marcan-geli ne semblait pas inquiet, dans les autres villes corses c'était le temps de grandes interrogations. À Bastia, la partie s'annonçait ainsi serrée pour le maire sortant, Pierre Savelli, tandis qu'à Porto-Vecchio Jean Christophe Angelini se mettait à rêver d'enfin accéder à ce fauteuil de maire tant espéré et qu'à l'Île-Rousse on voyait monter en puissance une certaine Angèle Bastiani. En somme, en janvier 2020, la Covid-19 était bien le cadet de nos soucis. Un temps que l'on aimerait tellement retrouver aujourd'hui. ■ M

UN AN PLUS TARD

Le «*mystérieux virus chinois*» est désormais devenu une pandémie d'une gravité inégalée depuis la grippe espagnole de 1918. Au fil de l'année 2020, la Covid-19 s'est disséminée sur l'ensemble des continents et touche désormais la quasi totalité des pays, tout en ayant tué plus de 2 millions de personnes dans le monde et près de 150 rien qu'en Corse. Et même si on aurait rêvé laisser ce maudit virus en 2020, aujourd'hui la Covid-19 est plus que jamais au cœur de l'actualité et des conversations du quotidien.

Les premières semaines de cette nouvelle année et le retour de l'hiver nous montrent de plus qu'il sera encore long et difficile de s'en débarrasser. Petite note d'espoir, de premiers vaccins ont été lancés et des campagnes de vaccination sont en cours dans de nombreux pays. Reste à savoir s'ils pourront enfin freiner la contagion, et s'ils seront efficaces sur les variants mutants du virus qui ont fait leur apparition il y a peu. ■

CARNETS DE BORD

LES VACCINS,

L'ÉTABLE ET

LES PROCUREURS

par Béatrice HOUCHARD



C'est une petite histoire qui se raconte beaucoup ces jours-ci : il est question de vacciner un Anglais, un Allemand, un Américain et un Français. Au début, les quatre hésitent avant de se décider. L'Anglais parce qu'il veut apparaître comme un gentleman ; l'Allemand parce qu'il est par nature obéissant ; l'Américain parce que son voisin l'a fait. Et le Français ? Le Français accepte finalement le vaccin parce qu'on lui a dit qu'il n'y en aurait pas pour tout le monde et qu'il pourrait ne pas y avoir droit...

La peur de la pénurie ou de l'inégalité de traitement a-t-elle subitement dopé l'envie des Français de se faire vacciner contre le Covid-19 ? On se bouscule, chez les plus de 75 ans, auprès des centres téléphoniques ou plateformes numériques qui organisent [ou tentent d'organiser] au mieux la vaccination, ainsi que celle des personnels soignants. Déjà, dans la foulée, on sent piaffer d'impatience les plus de 65 ans. Ce devrait être fait avant l'été, enfin peut-être, pour peu que les « variants » britannique, brésilien, californien ou d'Afrique du sud soient eux aussi terrassés par les vaccins et que la campagne de vaccination se poursuive mieux qu'elle n'avait commencé.

À la question « Avez-vous l'intention de vous faire vacciner lorsque cela deviendra possible ? », le niveau de réponse a beaucoup évolué. Fin novembre 2020, 41% des personnes interrogées répondaient « oui », selon l'étude de l'Ifop. Puis elles furent 51% le 5 janvier 2021, 54% le 12 janvier et 58% le 20 janvier. Le « oui, probablement » est resté stable à 28% mais le « oui, certainement » a bondi de 13% à 30%. Parallèlement, le « non » a chuté de 59% à 42%, de 31% à 24% pour le « probablement pas » et de 28% à 18% pour le « certainement pas ».

La peur de manquer n'est peut-être pas la raison principale de l'évolution de l'opinion publique. Il s'agit plus probablement d'une progression de la réflexion de chacun. Le vaccin à peine annoncé, beaucoup de Français déclaraient « attendre de voir ». Puis ils sont passés de la circonspection à la confiance. Des discussions avec leur médecin généraliste, leur famille, l'observation de la vaccination dans les pays voisins (pour résumer un peu brutalement : les premiers vaccinés étaient toujours vivants au

lendemain de la pique) et l'écoute des paroles médicales, voire politiques, ont pu les influencer. Tant mieux.

Il n'est pas inintéressant de constater que ceux qui ont le plus changé d'avis sont les électeurs proches des extrêmes, la France insoumise (LFI) de Jean-Luc Mélenchon et Rassemblement national (RN) de Marine Le Pen. En novembre 2020, 74% des proches de LFI et 73% des proches du RN répondaient que « non », ils ne se feraient pas vacciner, avec respectivement 48% et 47% pour les « certainement pas » quand seulement 9% des proches de la République en marche et 23% des proches des Républicains (LR) apportaient à la question une réponse aussi cinglante. Fin janvier, le pourcentage des proches de LFI répondant « non » est tombé à 49% [dont 25% de « certainement pas »] soit 25 points de moins ; chez les proches du RN, on est passé à 54% de « non » [soit 19 points de moins], dont 31% de « certainement pas ». Les prises de parole sur le sujet de Jean-Luc Mélenchon, ambigu mais modéré, et de Marine Le Pen, finalement favorable à la vaccination, n'y sont sans doute pas pour rien.

LA RECHUTE

Les Français sont-ils devenus ces « soixante-six millions de procureurs » dont a parlé le président de la République ? Emmanuel Macron a déploré la « défiance française » et ce qu'il appelle une « espèce de traque incessante de l'erreur » de la part de ses chers compatriotes. « Nous sommes devenus une nation de soixante-six millions de procureurs. Ce n'est pas comme cela qu'on fait face aux crises et que l'on avance », a-t-il déclaré le 22 janvier à Saclay, à l'issue d'une rencontre avec des étudiants.

Il ne l'a certes pas dit avec le petit ton arrogant qu'il avait utilisé pour évoquer « ceux qui ne sont rien » ou les « Gaulois réfractaires ». Ni pour dire que lui-même réussit tout, puisqu'il a ajouté : « Chacun fait des erreurs chaque jour. Celui ou celle qui ne fait pas d'erreur, c'est celui qui ne cherche pas ou qui ne fait rien, ou qui mécaniquement fait la même chose que la veille. Nous avons besoin d'avoir des femmes et des hommes qui cherchent, qui ont la capacité à inventer ce qui n'est pas encore perceptible, et à se tromper, pour pouvoir corriger le plus vite possible et s'améliorer. C'est



Photo vaccin Hakan Nural • unsplash / Illustration d'après photos DR

cela qui fait une grande nation.»

Mais il a en effet prononcé cette expression maladroite: «soixante-six millions de procureurs», particulièrement injuste quand elle s'adresse à une population qui traverse depuis près d'un an une épreuve inédite, respecte massivement les consignes de sécurité sanitaire et va payer (quand elle ne paie pas déjà) les dégâts économiques et psychologiques de la pandémie.

Emmanuel Macron est comme ça. Il est ce «*multirécidiviste*» décrit par le journaliste Alain Duhamel [qui publie ces jours-ci *Emmanuel le Hardi* aux éditions de l'Observatoire]. C'est un président dénué de la plus élémentaire des psychologies. Les Français ont bien le droit de se poser des questions, de s'inquiéter, de douter, d'approuver ou de critiquer. Ça s'appelle l'exercice démocratique. Emmanuel Macron ne devrait d'ailleurs pas s'en plaindre: dans le sondage mensuel de l'Ifop pour le JDD, publié le 24 janvier, il recueille un taux de satisfaction de 40 % [6% de «très satisfaits» et 34% de «satisfaits»] soit deux points de plus qu'en décembre. Il n'est pas très populaire mais il n'est pas non plus terrassé par l'impopularité.

LES MOTS DE NIELS ARESTRUP

Alain Souchon l'avait susurré jadis dans une très belle chanson, *Foule sentimentale*: «Il faut voir comme on nous parle.» La phrase résume assez bien ce qui conduit les Français, parfois, à se comporter en procureurs. Bien sûr, il y a ceux qui savent tout, qui auraient tout fait mieux que les gouvernants alors qu'ils ne connaissent rien ni à la science, ni à la médecine, ni à l'art de diriger un pays. Il y a les grandes gueules des bistrots, recyclées sur les réseaux sociaux, souvent anonymes, parfois virulents, voire violents.

Mais il y a surtout, dans l'opinion lasse de cette presque année entière de confinement-déconfinement-reconfinement-couvre feu, une blessure qui ne s'exprime pas forcément avec force. Celle d'être maltraitée, non par la politique elle-même (qui peut prétendre avoir la bonne solution face à la perversité du Covid ?) mais par l'infantilisation qui prévaut. L'allusion à «*Papy et Mamie*» qui ne devaient pas aller chercher leurs petits-enfants

à l'école, l'obligation de s'auto-signer une autorisation de sortie pendant les confinements, l'impression d'être souvent pris pour des débiles mentaux laissera des traces durables, dont on ne peut prévoir les effets électoraux. «*Qu'on nous explique comment fêter Noël est sidérant!*» déplore l'essayiste libéral Mathieu Laine, qui dénonce «*l'Etat nounou*» et n'est pourtant pas très éloigné du Président de la République. Pour expliquer le couvre-feu à 18h, le patron de la République en marche, Stanislas Guérini, a dit vouloir contrer «*l'effet apéro*», ce qui en dit long sur sa connaissance de la vie quotidienne des Français qui travaillent. Et que dire de cet «expert» anonyme qui, cité dans le JDD, craint un «*effet galette des rois*» sur la courbe de l'épidémie, alors même que la même courbe prouve la sagesse des Français à Noël et au Nouvel an.

Une voix très belle et très douce a percé le tumulte dimanche soir sur France 2. Celle du comédien Niels Arestrup, qui s'est déclaré lui-même «*en dépression*» depuis qu'il ne peut plus faire son métier. Citons-le: «*Je suis déçu et choqué par la façon dont on nous parle. Je parle à la fois des politiques et des scientifiques. Je crois que les Français sont drôlement gentils depuis un bon moment. Depuis pratiquement une année, ils font tout ce qu'on leur demande, ils font tous les efforts qu'ils peuvent.*»

Et de poursuivre: «*Quand j'entends une information [...] proposant aux gens qui sont dans le métro, à 7h du matin, de ne pas parler parce que ça risque de faire des postillons [...] Quand on dit cela aux gens, il faudrait quand même aussi leur parler avec respect, leur expliquer pourquoi on fait ça, et ne pas leur donner des ordres aussi brutaux [...] On se demande si on va être reconfinés. On va retourner à l'étable, on va manger du foin et on va dormir, et puis, peut-être, dans quinze jours, ou trois semaines, on sortira dans le pré pour manger un peu d'herbe. C'est pas une vie. Il faut être gentil avec les gens qui vivent ça et qui acceptent ça. Ce ne sont pas des procureurs, ce sont surtout des victimes.*» Ces mots étaient dits sans agressivité ni haine, mais avec une violente douceur, si l'on peut oser cet oxymore. Devant leur écran de télévision, beaucoup de Français ont dû entendre ce qu'eux-mêmes aimeraient dire sans trouver les mots de Niels Arestrup, et entendre dans la bouche de leurs gouvernants. ■

Avec la Collectivité de Corse, soutenons le commerce de proximité



Pè a salvezza di i nostri cummerci.

**Campu è
compru in
CORSICA**



A ringraziavvi !